



MIXITÉ DANS LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE

PARTIE 3 – LES SÉNIORS (SALARIÉS DE 45 ANS ET
PLUS)

LES SÉNIORS AU SEIN DE LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE



Les données présentées sont issues d'IRPAUTO, sur les mêmes bases de production que le rapport de branche Edition 2020. Des données issues de la statistique publique (INSEE) ainsi que de l'enquête Recrutements 2019 de l'observatoire de l'ANFA y figurent également.

Ce rapport final restitue des informations sur la tranche d'âge « 45 ans et plus » dans sa globalité, ainsi que sur les tranches d'âge quinquennales.

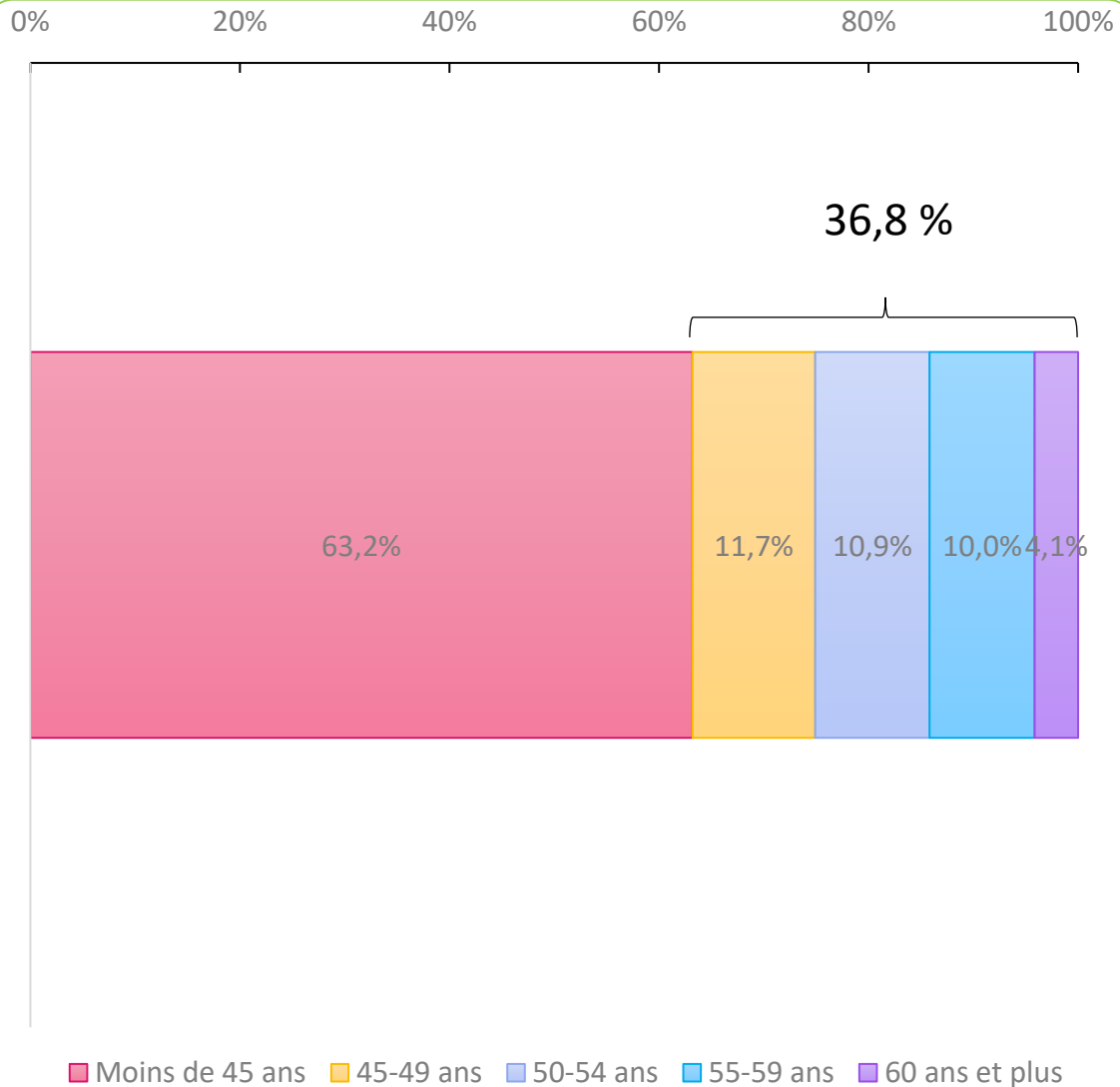
Ce document vise à montrer les singularités des séniors au sein de la branche des services de l'automobile, aussi bien au niveau de l'emploi, qu'au niveau du recrutement et des départs.

Dans la suite du document, nous utiliserons le terme « sénior » pour désigner une personne âgée de 45 ans ou plus.



PART DE SALARIÉS SÉNIORS DANS LA BRANCHE

36,8 % de salariés âgés de 45 ans ou plus dans la branche



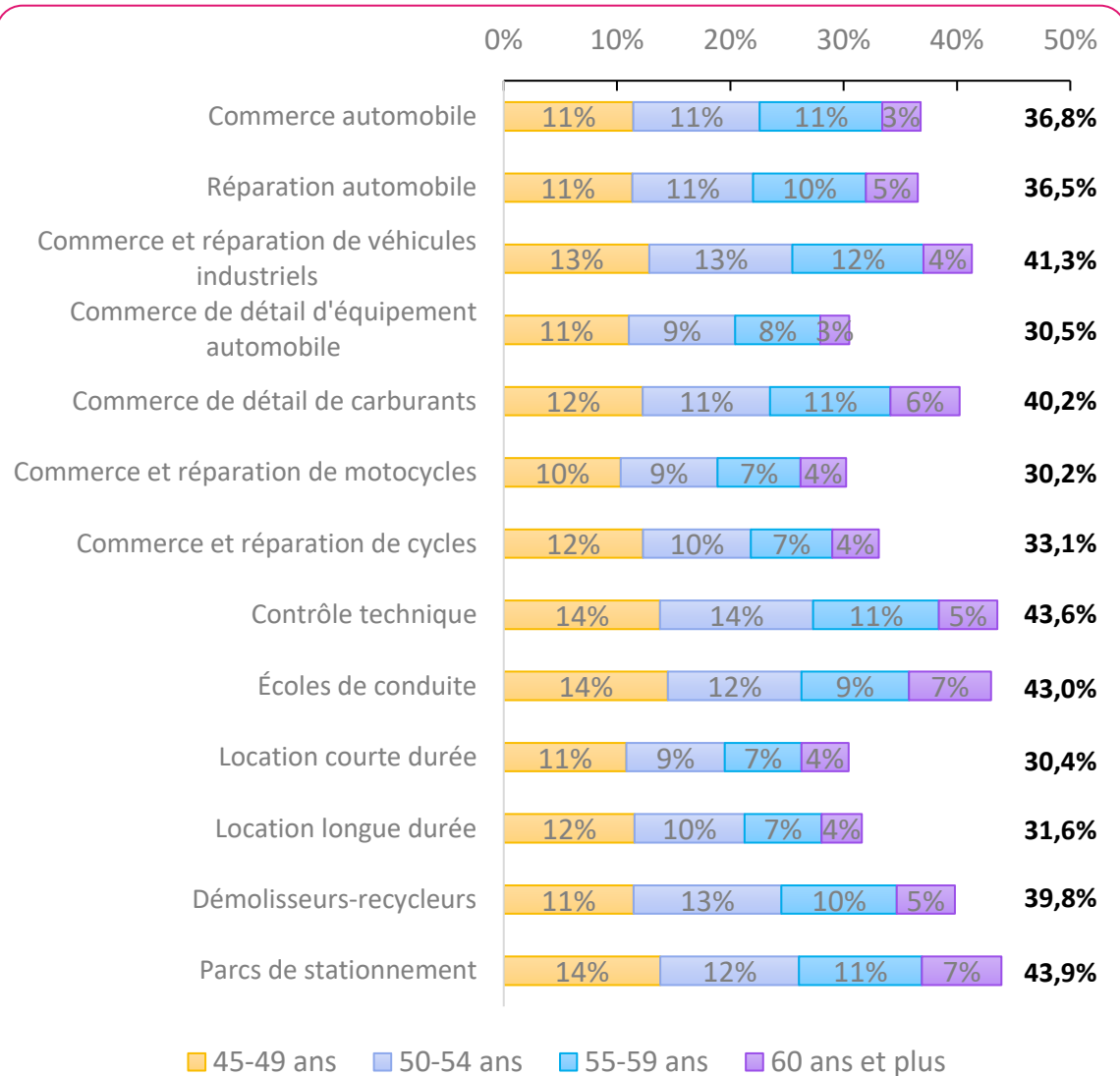
- La part de seniors est de 36,8 % au sein de la branche, ce qui représente un peu plus de 150 000 salariés.
- 32,7 % ont entre 45 et 60 ans et 4,1 % des salariés de la branche sont âgés de 60 ans ou plus.

Note de lecture : 4,1 % des salariés de la branche des services de l'automobile ont 60 ans ou plus.



PART DE SALARIÉS SÉNIORS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

36,8 % de salariés âgés de 45 ans ou plus dans la branche



- La part de séniors est de 36,8 % au sein de la branche, mais ce taux est variable selon le secteur d'activité.
- Trois secteurs ont 43 % ou plus de séniors au sein de leurs salariés : les parcs de stationnement, le contrôle technique ainsi que les écoles de conduite.
- Ensuite, trois autres secteurs ont une part de séniors relativement importante (autour de 40 %) : le secteur du véhicule industriel, les démolisseurs-recycleurs ainsi que les stations-service.
- A contrario, plusieurs secteurs ont une part de séniors relativement faible (autour de 30 %) : le commerce de détail d'équipements automobiles, les secteurs de la location ainsi que ceux du cycle et du motocycle.
- Certains secteurs comme le commerce et la réparation automobile et de véhicules industriels ont des volumes selon les tranches d'âge quinquennales (excepté les 60 ans et plus) relativement proches. Pour nombre d'autres secteurs, on observe une dégressivité du nombre de salariés plus la tranche d'âge est élevée.
- Trois secteurs ont une part de salariés séniors âgés de 60 ans et plus supérieure à 5 % : les écoles de conduite, le commerce de détail de carburants ainsi que les parcs de stationnement.

Note de lecture : 36,8 % des salariés du commerce automobile ont 45 ans ou plus.



PART DE SALARIÉS SÉNIORS SELON LE MÉTIER

36,8 % de salariés âgés de 45 ans ou plus dans la branche

Métiers	Salariés seniors	45 - 49 ans	49 - 54 ans	55 - 59 ans	60 ans et plus
Mécaniciens	31,1 %	9,8 %	9,9 %	9,3 %	2,1 %
Carrossiers-peintres	38,2 %	11,7 %	13,4 %	10,9 %	2,1 %
Agents de maîtrise maintenance	44,9 %	14,5 %	15,6 %	13,2 %	1,7 %
Magasiniers	43,4 %	13,2 %	15,0 %	13,2 %	2,0 %
Vendeurs / chefs des ventes auto	33,5 %	12,7 %	10,9 %	7,9 %	2,0 %
Enseignants de la conduite	39,2 %	14,2 %	10,9 %	8,2 %	6,0 %

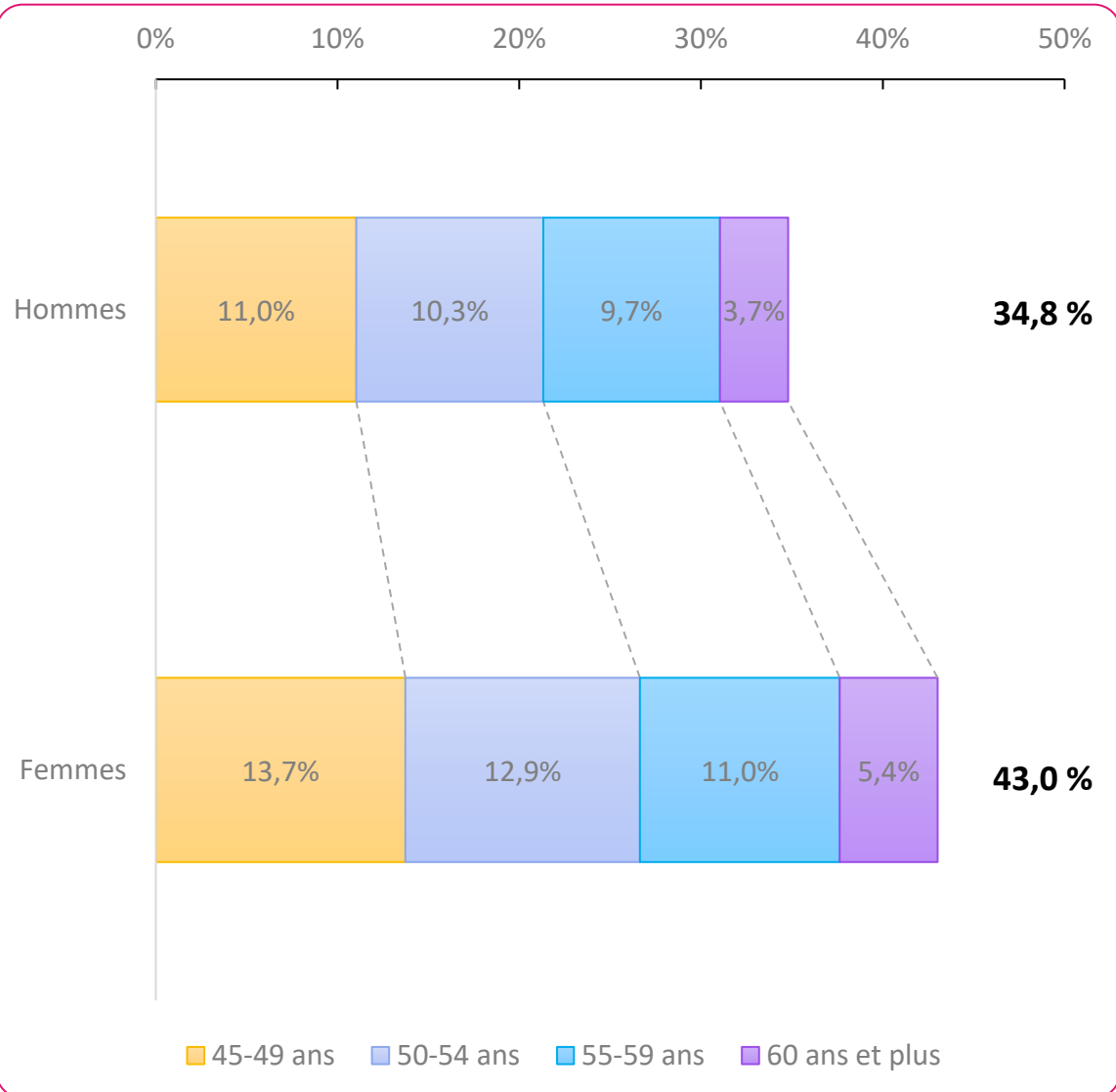
- La part de salariés seniors est relativement hétérogène selon le métier où l'on se place.
- Ainsi, la part de salariés seniors est légèrement supérieure à 30 % pour les mécaniciens.
- Pour les agents de maîtrise de la maintenance, la part de salariés âgés de 45 ans ou plus est de 44,9 %.
- La répartition par tranche d'âge (hors 60 ans et plus) pour les métiers de la maintenance / carrosserie est relativement homogène.
- Pour les métiers de la vente ainsi que de l'enseignement de la conduite, on observe une dégressivité du nombre de salariés plus la tranche d'âge est élevée. Toutefois, 6 % des enseignants de la conduite ont 60 ans ou plus.

Note de lecture : 31,1 % des mécaniciens de la branche sont âgés de 45 ans ou plus



PART DE SALARIÉS SÉNIORS PAR GENRE

36,8 % de salariés âgés de 45 ans ou plus dans la branche



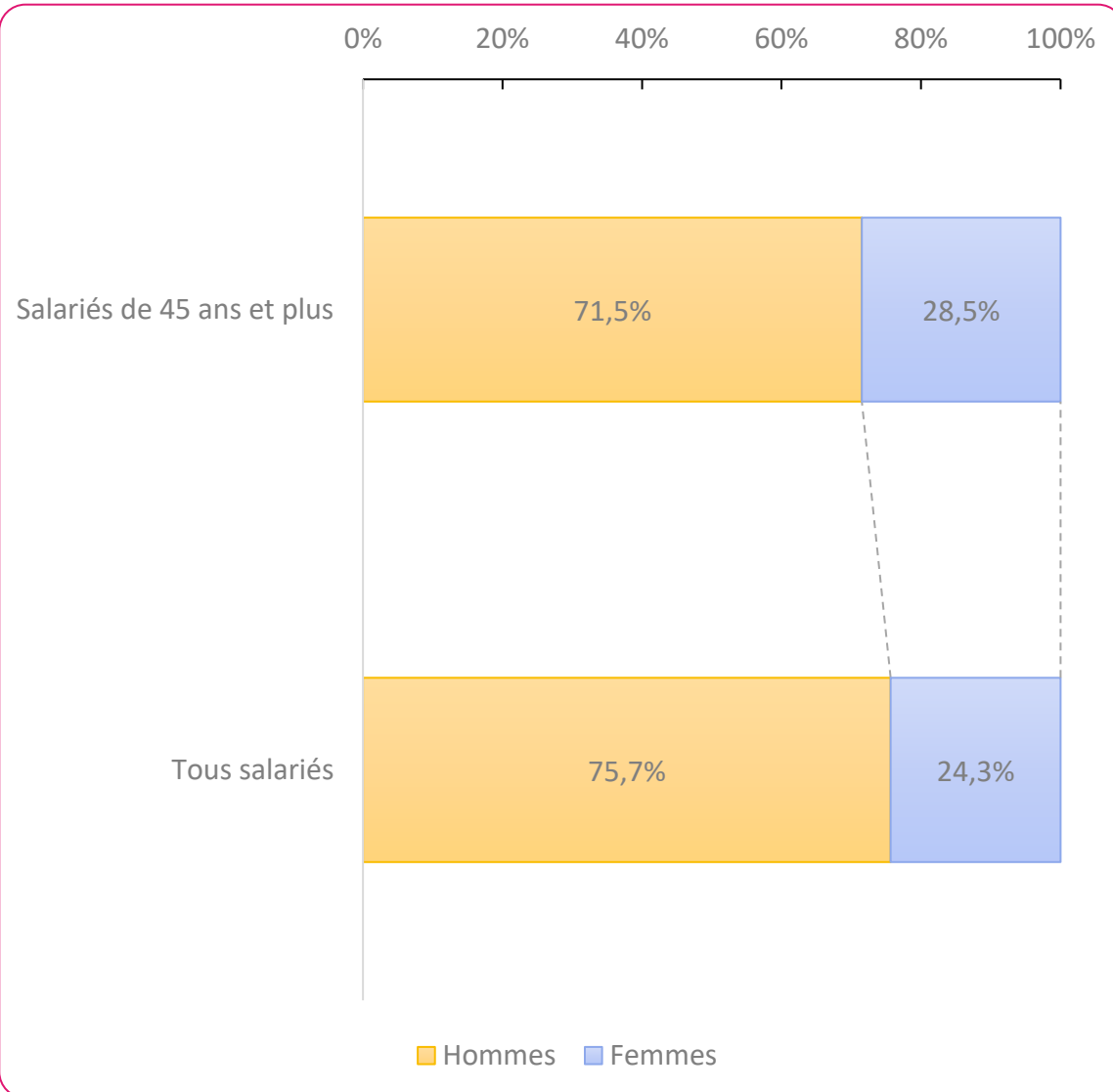
- La part de salariés seniors est de 36,8 % au sein de la branche, mais ce taux est variable selon le genre.
- Ainsi, 34,8 % des salariés masculins sont âgés de 45 ans ou plus.
- La part de femmes salariées âgées de 45 ans ou plus est nettement supérieure puisqu'elles sont 43 % dans cette tranche d'âge.
- La part de femmes salariées est supérieure à celles des hommes peu importe la tranche d'âge quinquennale observée. Elle est particulièrement plus importante pour la tranche d'âge 60 ans et plus.

Note de lecture : 5,4 % des femmes salariées de la branche sont âgées de 60 ans ou plus.



RÉPARTITION DES SALARIÉS SÉNIORS PAR GENRE

28,5 % des salariés seniors sont des femmes



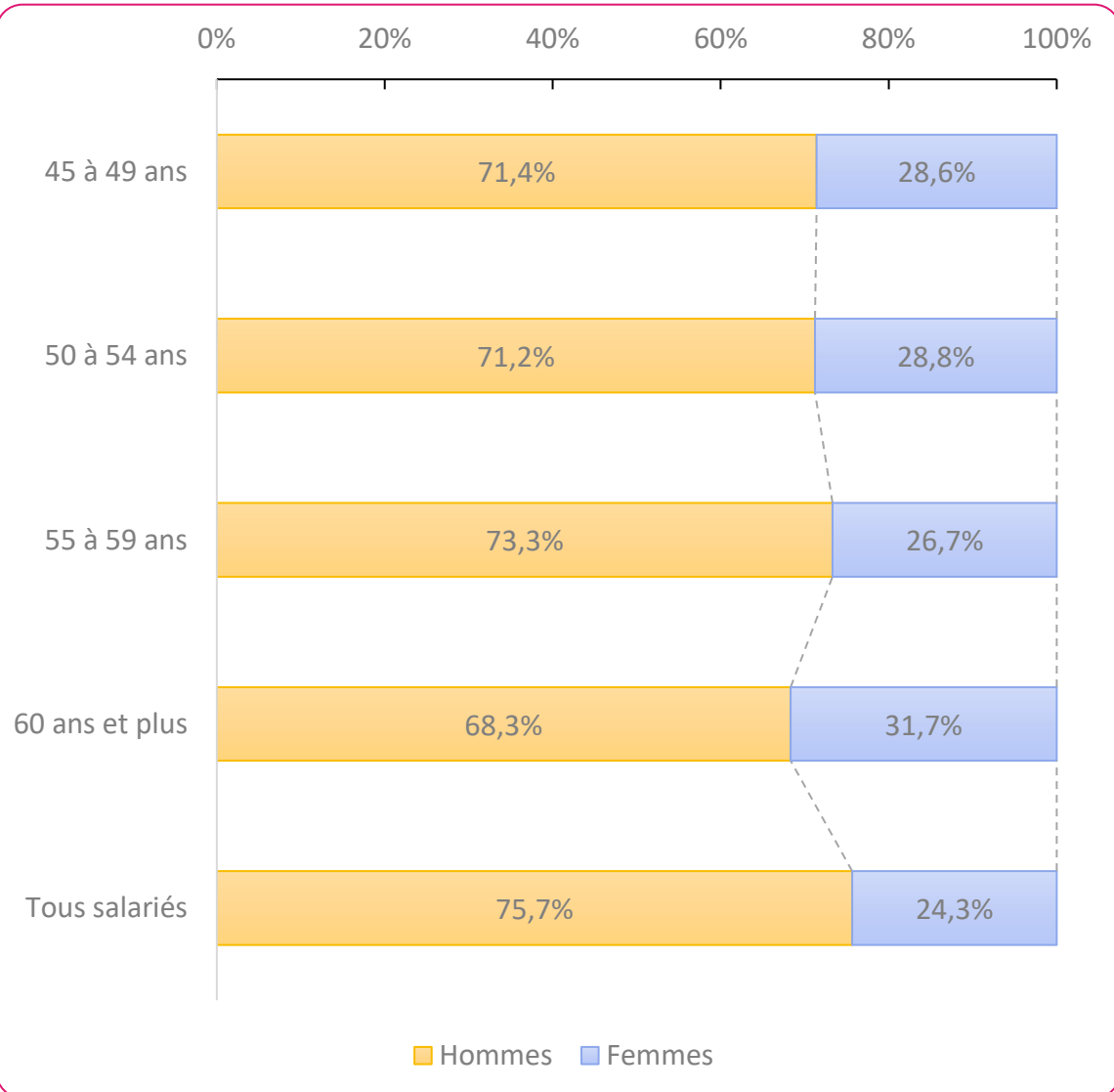
- Au sein de la branche, 75,7 % des salariés sont des hommes et 24,3 % des femmes.
- Quand l'on se place sur la tranche d'âge des 45 ans et plus, cette répartition évolue puisque la part de femmes y est de 28,5 % soit quatre points de plus que tous âges confondus.
- La moyenne d'âge des femmes salariées de la branche est donc plus élevée que celle des salariés masculins.

Note de lecture : 28,5 % des salariés seniors sont des femmes



RÉPARTITION DES SÉNIORS PAR GENRE SELON LA TRANCHE D'ÂGE

28,5 % des salariés seniors sont des femmes



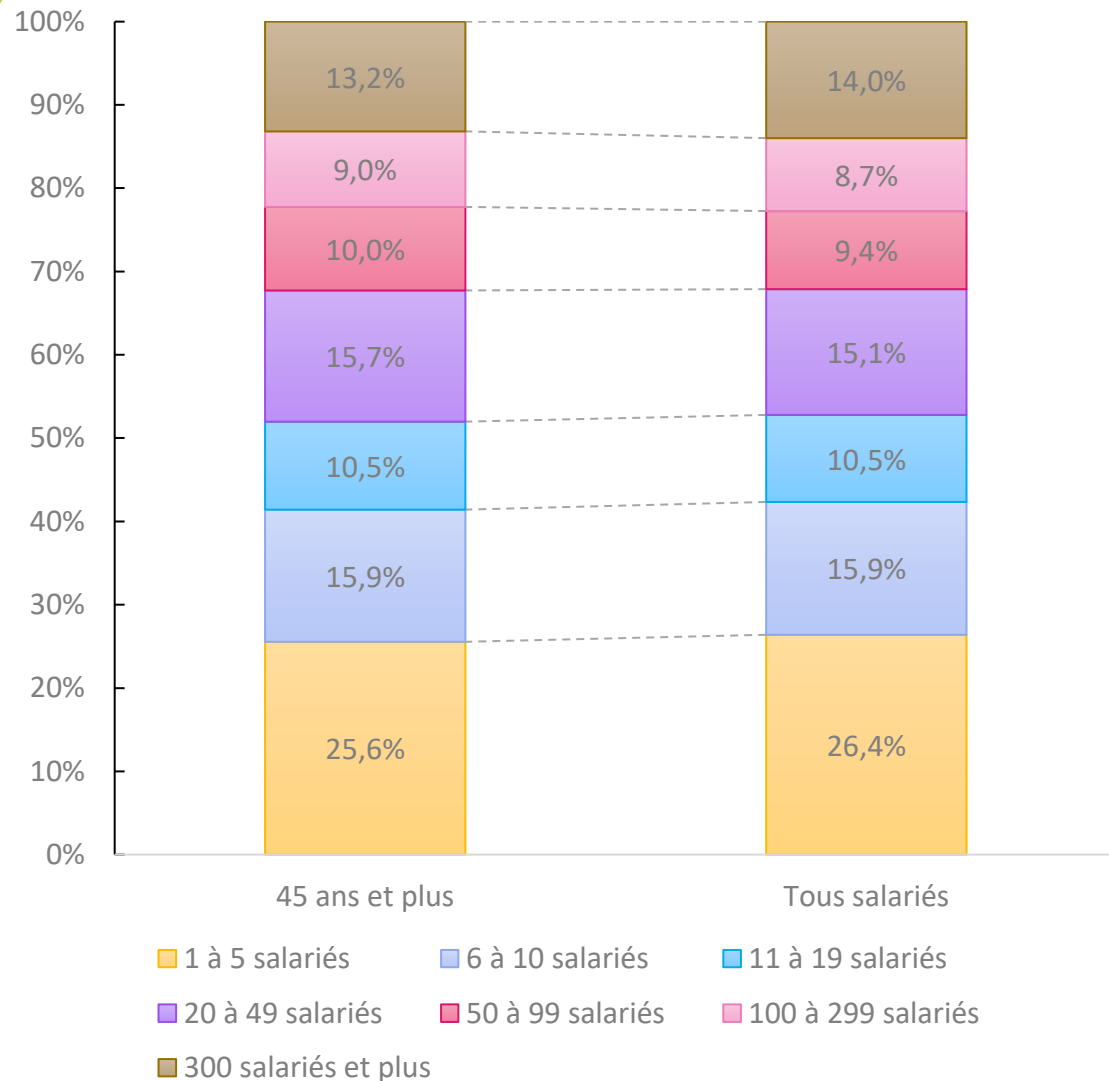
- La part de femmes parmi les salariés seniors (45 ans ou plus) est de 28,5 % au sein de la branche.
- Au sein de la tranche d'âge des 45 ans et plus, la répartition par sexe diffère légèrement selon la tranche d'âge quinquennale observée.
- Au sein de la tranche d'âge 45-49 ans, elles sont 28,6 %. Cette part est légèrement moins importante pour la tranche d'âge 55-59 ans.
- Au-delà de 60 ans, la part de femmes est nettement plus importante que celle observée tous âges confondus, elles représentent près de 32 % des salariés de cette tranche d'âge.

Note de lecture : 71,4 % des salariés âgés de 45 à 49 ans sont des hommes.



RÉPARTITION DES SÉNIORS PAR TRANCHE DE TAILLE D'ENTREPRISE

41,7 % des salariés seniors de la branche travaillent au sein d'entreprises de moins de 11 salariés



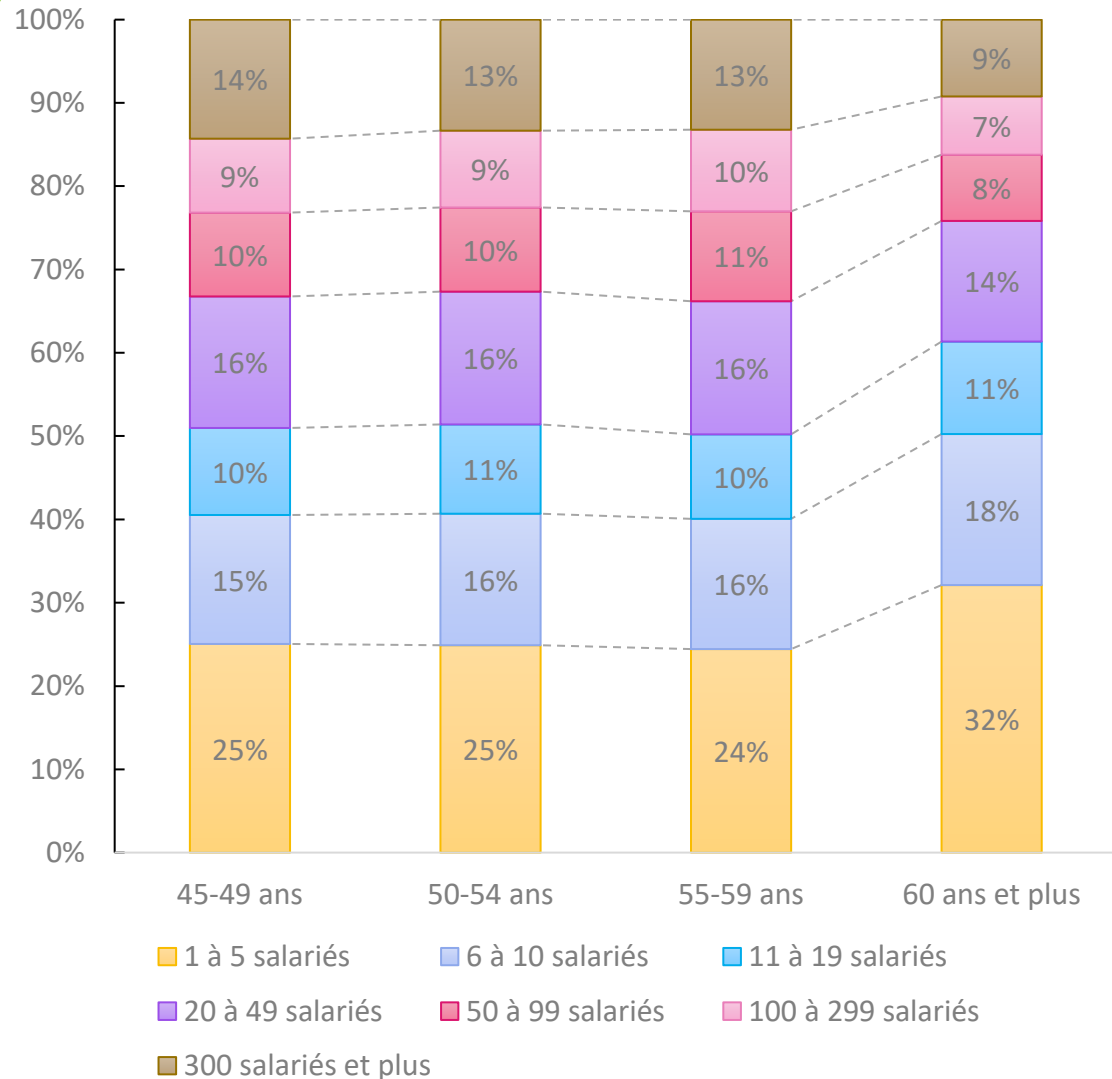
- **Tous âges confondus, plus de 4 salariés sur 10 de la branche (42,3 %) travaillent dans des entreprises de moins de 11 salariés.**
- **La répartition des salariés par tranche de taille d'entreprise ne diffère quasiment pas entre les salariés âgés de 45 ans ou plus et l'ensemble de ceux-ci.**
- **41,5 % des salariés seniors sont employés au sein d'entreprises de moins de 11 salariés.**

Note de lecture : 25,6 % des salariés seniors sont employés au sein d'entreprises de 1 à 5 salariés



RÉPARTITION DES SÉNIORS PAR TRANCHE DE TAILLE D'ENTREPRISE

41,7 % des salariés seniors de la branche travaillent au sein d'entreprises de moins de 11 salariés



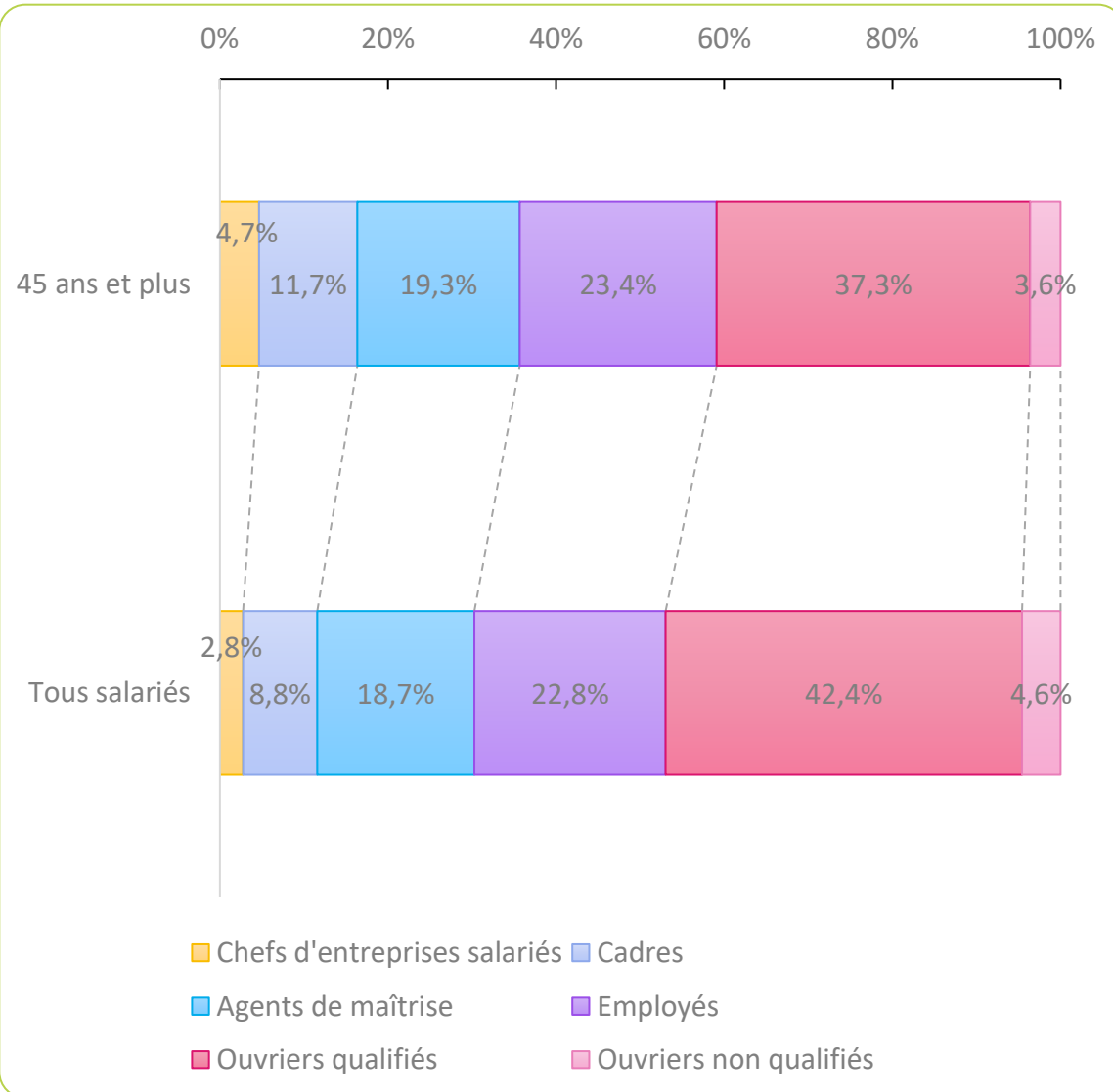
- On observe très peu de différences de répartition des salariés selon la taille de l'entreprise en fonction de la tranche d'âge.
- La tranche d'âge des 60 ans et plus montre toutefois des singularités par rapport aux autres tranches d'âge.
- Ils sont plus souvent employés au sein de petites structures, de moins de 11 salariés (50 % contre 42 % tous âges confondus). Inversement, ils sont moins présents au sein d'entreprises plus importantes de 50 salariés et plus (32 % contre 38 %).

Note de lecture : 32 % des salariés âgés de 60 ans ou plus sont employés au sein d'entreprises de 1 à 5 salariés



RÉPARTITION DES SÉNIORS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

42,4 % des salariés de la branche sont des ouvriers qualifiés



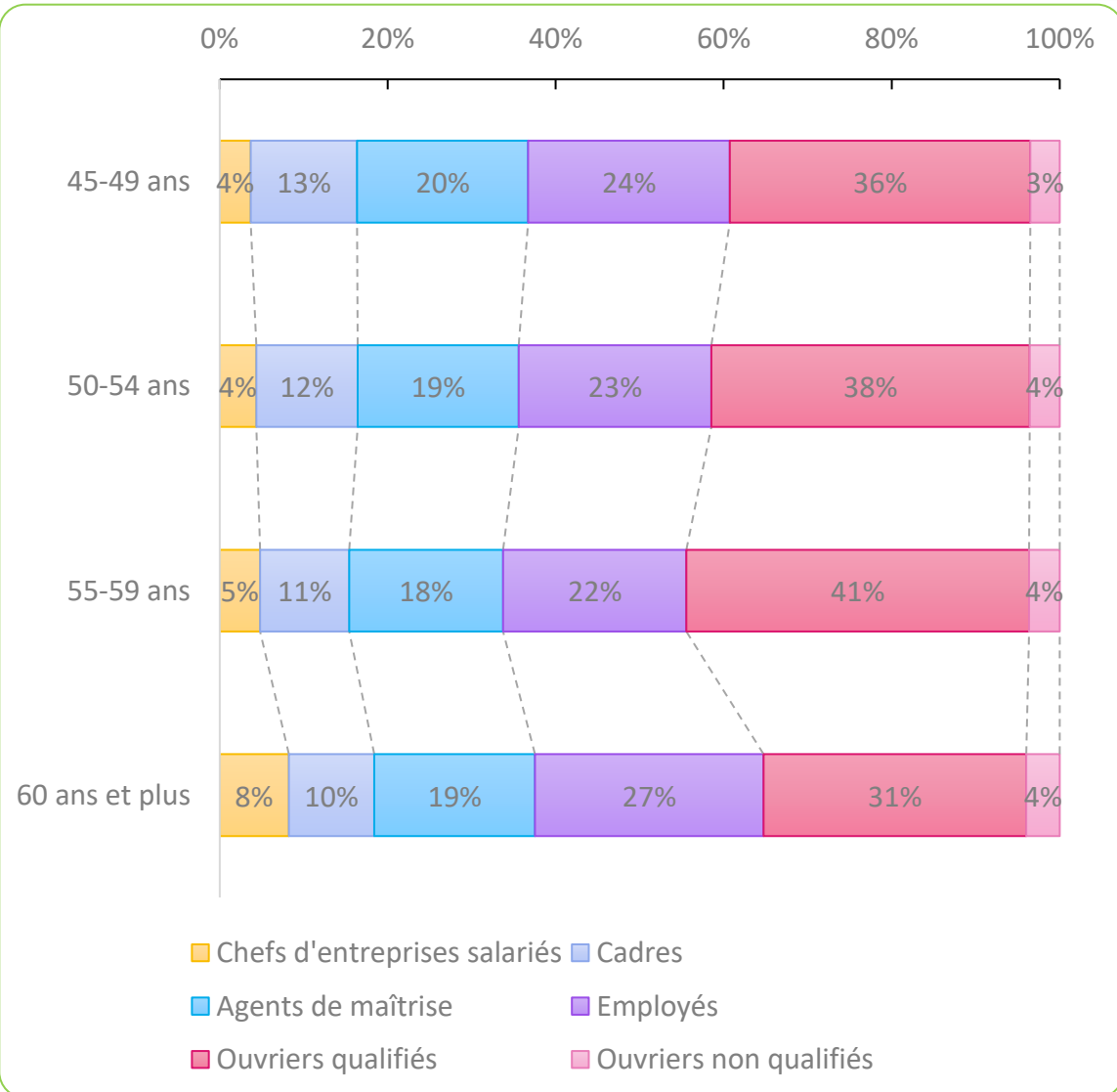
- **Hors apprentis et contrats en alternance, 42,4 % des salariés de la branche sont des ouvriers qualifiés.**
- **La typologie des CSP est assez différente selon que l'on considère tous les salariés de la branche ou ceux âgés de 45 ans et plus.**
- **Ainsi, on observe une part nettement plus importante de chefs d'entreprises salariés et de cadres pour les salariés seniors. Ils sont également plus nombreux à être agents de maîtrise et employés comparativement à l'ensemble des salariés de la branche.**
- **Inversement, ils sont moins nombreux à être ouvriers qualifiés et non qualifiés.**
- **L'expérience et l'ancienneté leur permet d'accéder à des fonctions hiérarchiques plus importantes.**

Note de lecture : 11,7 % des salariés seniors sont des cadres



RÉPARTITION DES SÉNIORS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

42,4 % des salariés de la branche sont des ouvriers qualifiés



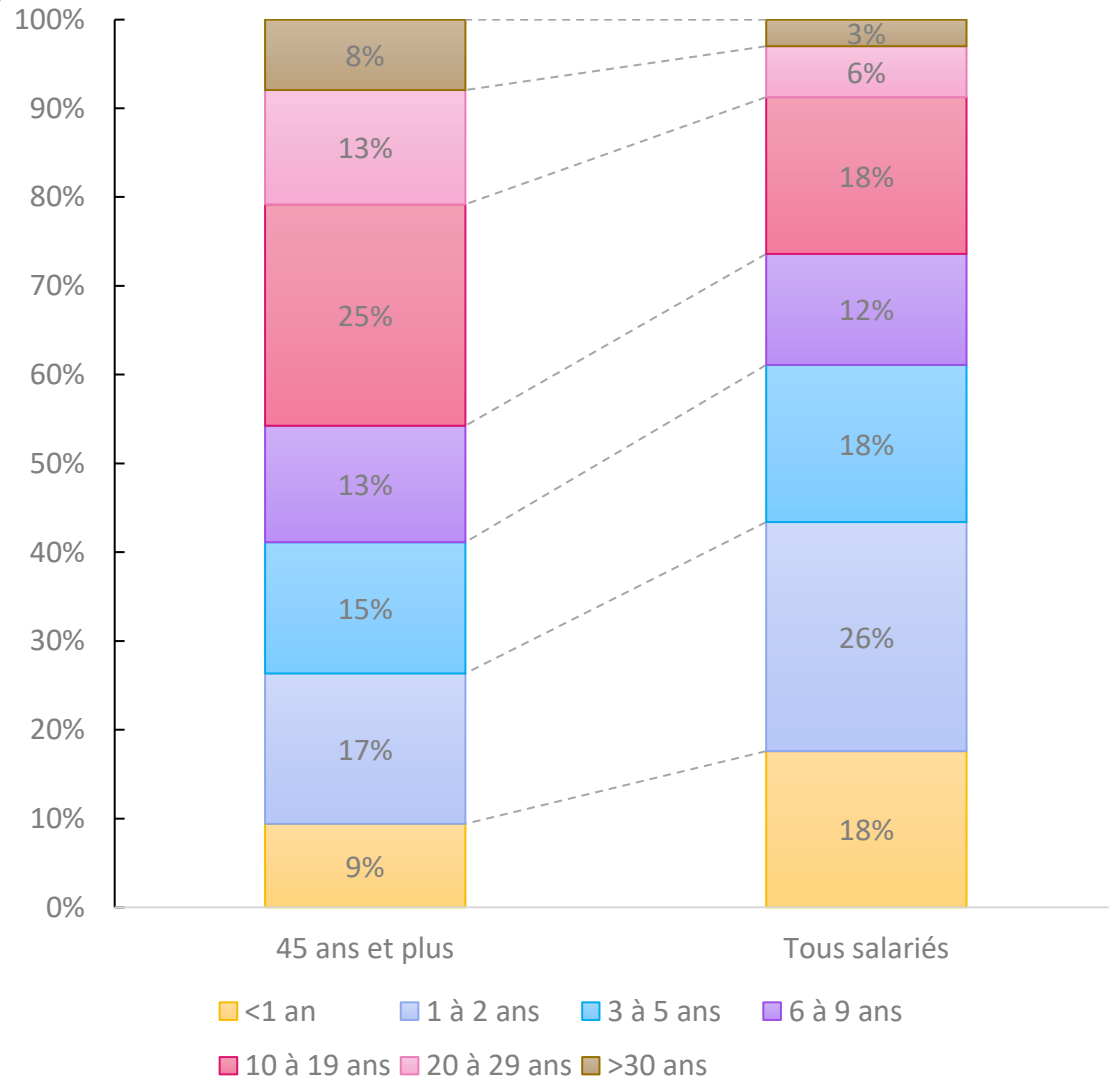
- Lorsque la tranche d'âge quinquennale s'élève, la typologie des catégories socio-professionnelles évolue légèrement.
- Ainsi, avec l'âge, on observe une part croissante de chefs d'entreprises salariés. La part d'ouvriers qualifiés progresse également plus lorsque l'on va vers les 60 ans.
- Inversement, la part de cadres, d'agents de maîtrise ainsi que d'employés régresse légèrement plus la tranche d'âge augmente.
- La tranche d'âge des 60 ans et plus montre une nouvelle fois une singularité. On y observe une part de chefs d'entreprise salariés plus forte. La part de cadres et d'agents de maîtrise y est par contre proche des autres tranches d'âge. La part d'employés y est nettement plus importante (plus de femmes présentes dans cette tranche) et celle des ouvriers qualifiés moins prégnante.

Note de lecture : 27 % des salariés âgé de 60 ans ou plus sont des employés



RÉPARTITION DES SÉNIORS PAR ANCIENNETÉ

Près de 40 % des salariés de la branche ont 5 ans ou plus d'ancienneté



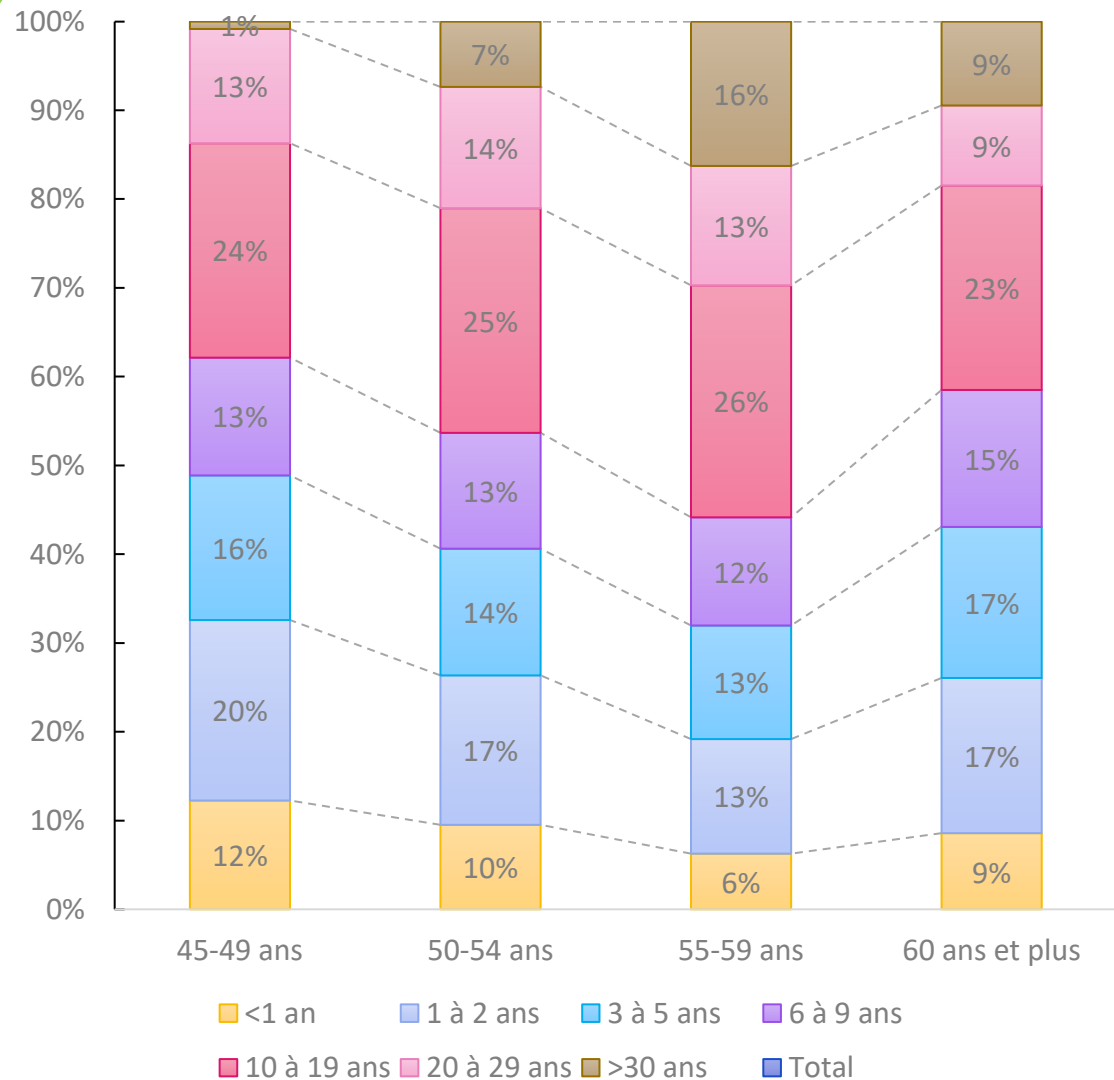
- Logiquement, avec l'âge, l'ancienneté au sein de l'entreprise est plus importante pour les salariés seniors que pour l'ensemble des salariés de la branche.
- Près de 40 % des salariés de la branche ont une ancienneté de 5 ans ou plus. Pour les seniors, cette part est de près de 60 %.
- Inversement, ils sont seulement 26 % à avoir une ancienneté inférieure à 2 ans contre 44 % pour l'ensemble des salariés.

Note de lecture : 8 % des salariés seniors ont une ancienneté supérieure ou égale à 30 ans.



RÉPARTITION DES SÉNIORS PAR ANCIENNETÉ

Plus de 40 % des salariés de la branche ont 5 ans ou plus d'ancienneté



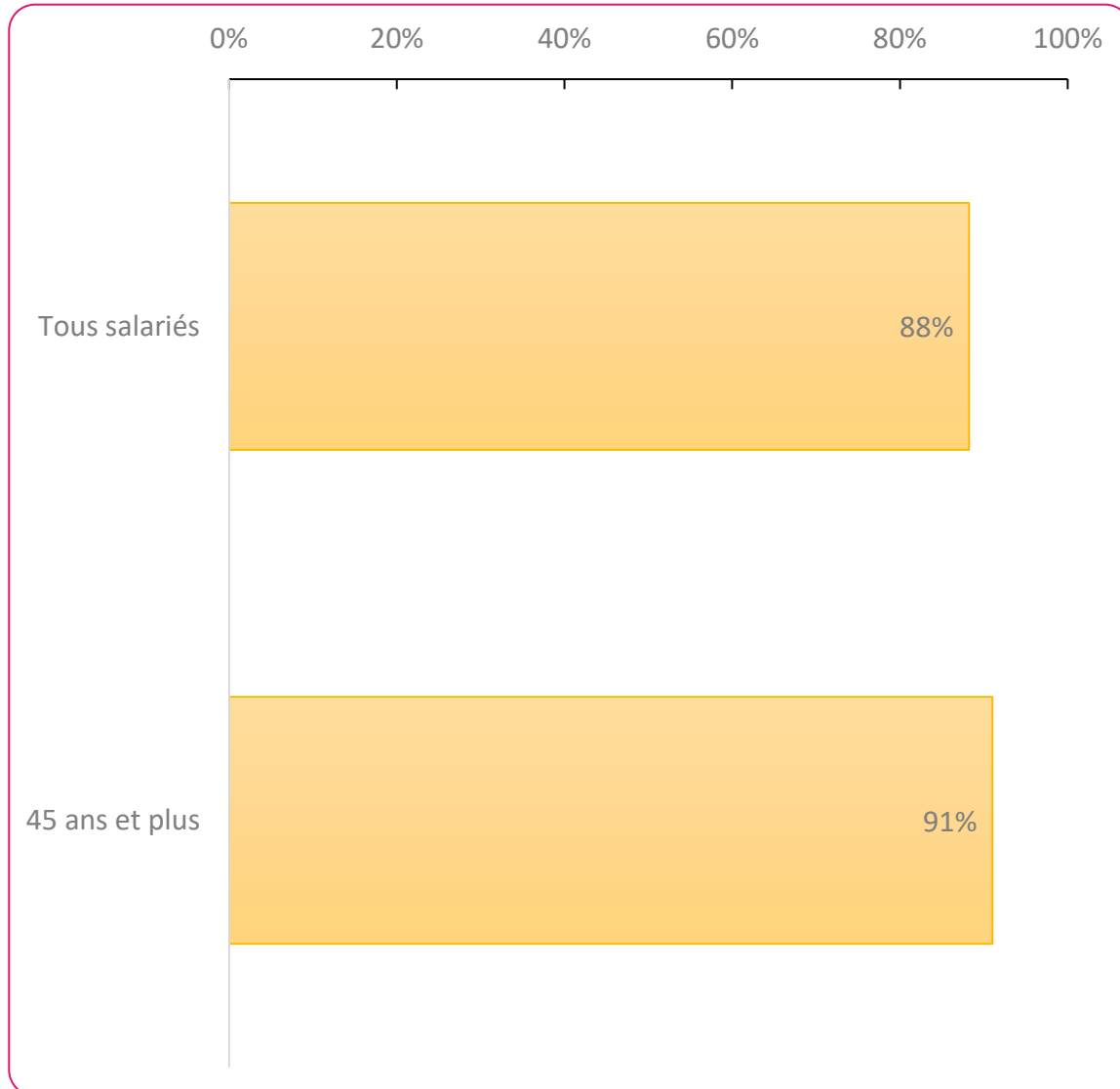
- Logiquement, avec l'âge, l'ancienneté au sein de l'entreprise progresse plus la tranche d'âge quinquennale est élevée.
- Toutefois, une spécificité existe pour la tranche d'âge des salariés âgés de 60 ans ou plus. Leur ancienneté est globalement inférieure à celle de la tranche des 55 à 59 ans.

Note de lecture : 9 % des salariés âgés de 60 ans ou plus ont une ancienneté supérieure ou égale à 30 ans.



TAUX DE CDI DES SÉNIORS

88 % des salariés de la branche sont employés en CDI



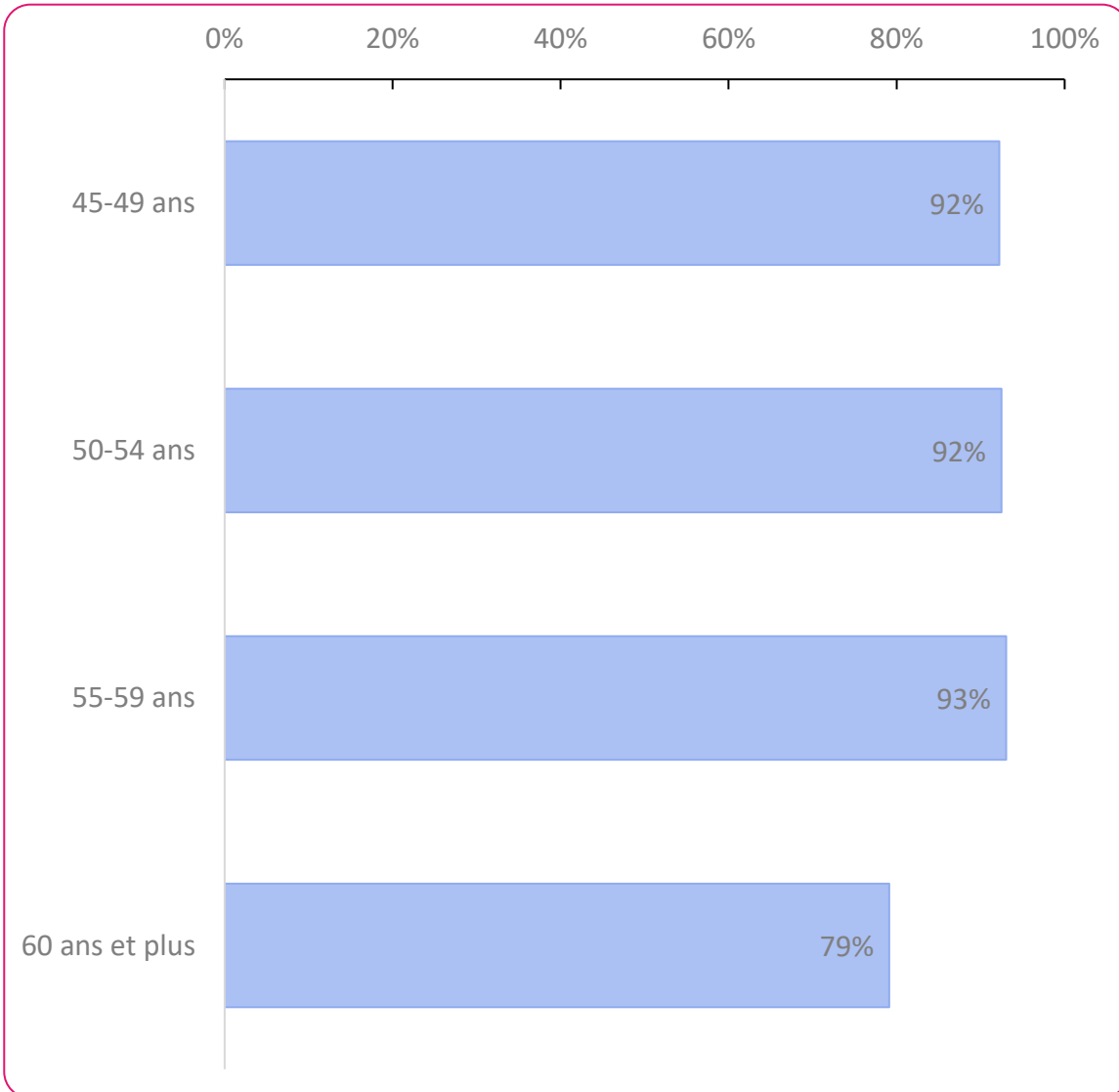
- **Le taux au CDI est plus important pour les salariés âgés de 45 ans ou plus que pour l'ensemble des salariés de la branche.**
- **Ainsi, 88 % des salariés de la branche sont employés en CDI alors qu'ils sont 91 % pour les salariés seniors.**

Note de lecture : 91 % des salariés seniors sont employés en CDI



TAUX DE CDI DES SÉNIORS PAR TRANCHE D'ÂGE

88 % des salariés de la branche sont employés en CDI



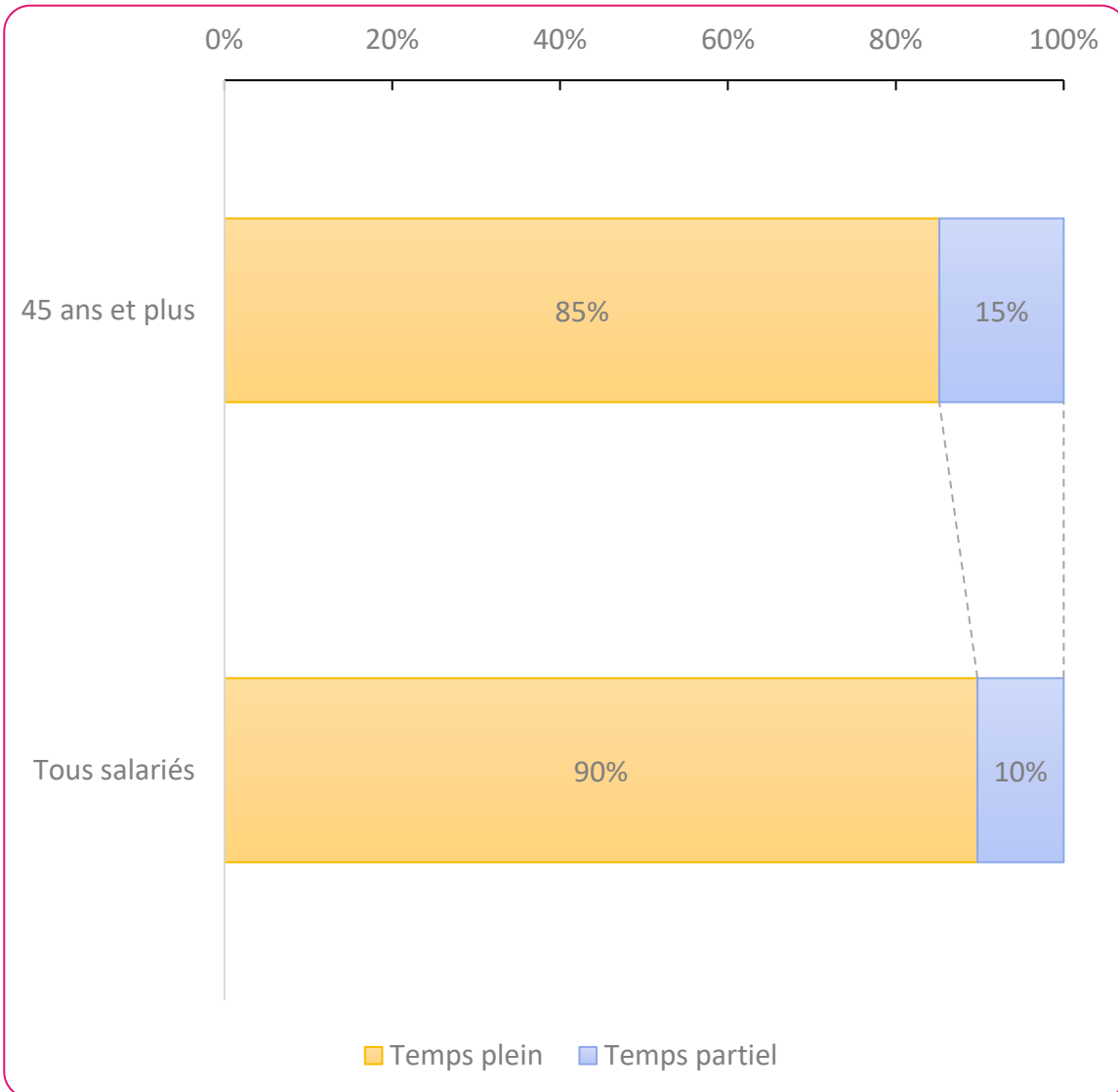
- **Le recours au CDI est plus important pour les salariés âgés de 45 ans ou plus que pour l'ensemble des salariés de la branche.**
- **Pour les tranches d'âge de 45 à 59 ans, le taux de CDI est compris entre 92 et 93 %.**
- **Pour la tranche d'âge des 60 ans et plus, ce taux est nettement plus faible puisqu'il est de 79 %.**

Note de lecture : 93 % des salariés âgés de 55 à 59 ans sont employés en CDI



RÉPARTITION DES SÉNIORS PAR USAGE DU TEMPS PARTIEL

10 % des salariés de la branche sont employés à temps partiel



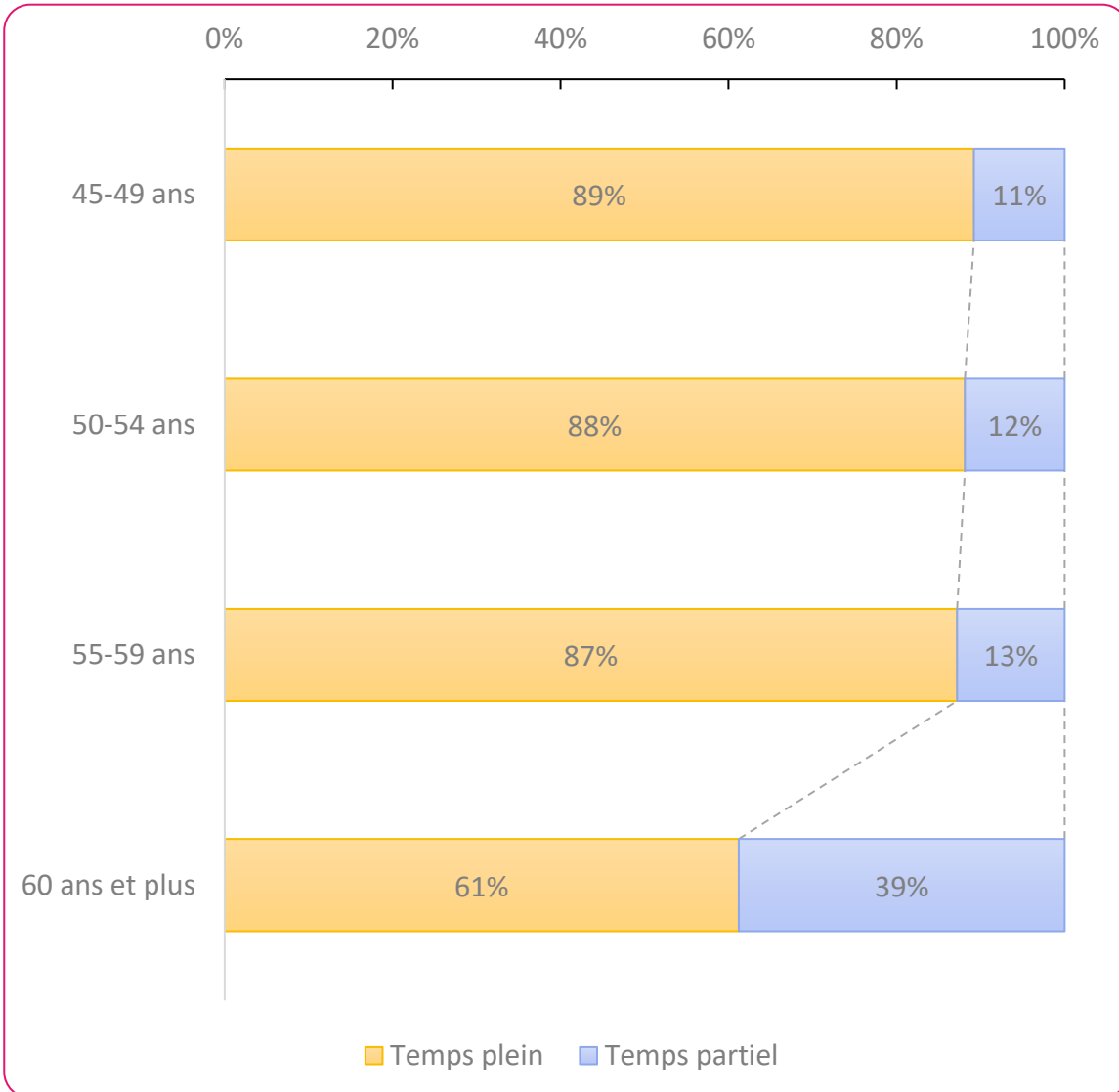
- **Le recours au temps partiel est plus important pour les salariés âgés de 45 ans ou plus que pour l'ensemble des salariés de la branche.**
- **Ainsi, 90 % des salariés de la branche travaillent à temps plein alors qu'ils ne sont que 85 % pour les salariés seniors.**

Note de lecture : 85 % des salariés seniors sont employés à temps plein



RÉPARTITION DES SÉNIORS PAR USAGE DU TEMPS PARTIEL

10 % des salariés de la branche sont employés à temps partiel



- **Le recours au temps partiel est plus important pour les salariés âgés de 45 ans ou plus que pour l'ensemble des salariés de la branche.**
- **On remarque, que plus la tranche d'âge progresse, plus la part de recours au temps partiel progresse légèrement.**
- **Pour la tranche d'âge des 60 ans ou plus, la part de salariés à temps plein représente moins de 2 salariés sur 3.**

Note de lecture : 61 % des salariés âgés de 60 ou plus sont employés à temps plein



SALAIRES MOYENS DES SÉNIORS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le salaire moyen dans la branche est de 31 030 €

Secteur d'activité	Code NAF	Tous salariés	45 ans et plus
Commerce automobile	4511Z	34 299 €	+ 6,6 %
Réparation automobile	4520A	27 900 €	+ 8,6 %
Commerce et réparation de véhicules industriels	4519Z	37 618 €	+ 10,8 %
	4520B	32 762 €	+ 7,4 %
Commerce de détail d'équipements automobiles	4532Z	28 108 €	+ 14,6 %
Commerce de détail de carburant	4730Z	24 420 €	+ 7,0 %
Commerce et réparation de motocycles	4540Z	28 788 €	+ 11,7 %
Commerce et réparation de cycles	4764Z	26 794 €	+ 10,4 %
	9529Z	25 506 €	NS
Contrôle technique	7120A	28 086 €	+ 3,8 %
Écoles de conduite	8553Z	23 203 €	+ 4,2 %
Location courte durée	7711A	32 226 €	+ 10,9 %
	7739Z	33 540 €	NS
Location longue durée	7711B	40 943 €	+ 19,6 %
Démolisseurs-recycleurs	4532Z	26 422 €	+ 8,4 %
	4677Z	25 483 €	+ 7,0 %
Parcs de stationnement	5221Z	31 161 €	+ 5,8 %
Stations de lavage	8129B	ND	ND
Total		31 030 €	+ 8,0 %

- La rémunération annuelle moyenne brute pour un salarié de la branche est de 31 030 €. Pour les salariés seniors, elle est 8,0 % plus élevée.
- Pour tous les secteurs de la branche, la rémunération annuelle moyenne brute des salariés seniors est supérieure à celle de l'ensemble des salariés.
- Cela s'explique notamment par l'acquisition d'expérience ainsi que l'accès à des catégories socioprofessionnelles plus élevées. Ainsi la part de salariés étant cadres est nettement plus importante pour les salariés seniors que tous âges confondus.

Note de lecture : La rémunération moyenne d'un salarié de 45 ans ou plus au sein du commerce automobile est supérieure de 6,6% par rapport à l'ensemble des salariés du secteur



SALAIRES MOYENS DES SÉNIORS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le salaire moyen dans la branche est de 31 030 €

Secteur d'activité	Code NAF	Tous salariés	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60 ans et plus	45 ans ou plus
Commerce automobile	4511Z	34 299 €	+10,9%	+8,3%	+0,1%	+8,3%	+6,6%
Réparation automobile	4520A	27 900 €	+9,0%	+9,1%	+7,9%	+7,2%	+8,6%
Commerce et réparation de véhicules industriels	4519Z	37 618 €	+12,9%	+13,2%	+5,1%	+13,9%	+10,8%
	4520B	32 762 €	+9,0%	+8,3%	+4,9%	+6,3%	+7,4%
Commerce de détail d'équipements automobiles	4532Z	28 108 €	+13,9%	+13,9%	+14,9%	+21,1%	+14,6%
Commerce de détail de carburant	4730Z	24 420 €	+9,3%	+6,1%	+4,4%	+9,5%	+7,0%
Commerce et réparation de motocycles	4540Z	28 788 €	+17,3%	+5,9%	+11,1%	+10,4%	+11,7%
Commerce et réparation de cycles	4764Z	26 794 €	+3,7%	+17,6%	NS	NS	+10,4%
	9529Z	25 506 €	NS	NS	NS	NS	NS
Contrôle technique	7120A	28 086 €	+2,5%	+6,0%	+3,8%	-0,6%	+3,8%
Écoles de conduite	8553Z	23 203 €	+2,8%	+6,5%	+7,2%	-3,0%	+4,2%
Location courte durée	7711A	32 226 €	+10,1%	+19,7%	+10,0%	-9,4%	+10,9%
	7739Z	33 540 €	NS	NS	NS	NS	NS
Location longue durée	7711B	40 943 €	+22,6%	+28,2%	+1,5%	NS	+19,6%
Démolisseurs-recycleurs	4532Z	26 422 €	+5,2%	+7,1%	+6,0%	NS	+8,4%
	4677Z	25 483 €	+13,7%	+3,4%	+8,1%	NS	+7,0%
Parcs de stationnement	5221Z	31 161 €	+6,2%	+7,3%	+10,5%	-5,5%	+5,8%
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total		31 030 €	+10,0%	+9,5%	+4,7%	+6,3%	+8,0%

Note de lecture : La rémunération moyenne d'un salarié de 45 à 49 ans au sein du commerce automobile est supérieure de 10,9 % par rapport à l'ensemble des salariés du secteur



SALAIRES MÉDIANS DES SÉNIORS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le salaire médian dans la branche est de 26 858 €

Secteur d'activité	Code NAF	Tous salariés	45 ans et plus
Commerce automobile	4511Z	28 560 €	+ 4,9 %
Réparation automobile	4520A	25 857 €	+ 7,0 %
Commerce et réparation de véhicules industriels	4519Z	32 290 €	+ 6,8 %
	4520B	29 776 €	+ 6,1 %
Commerce de détail d'équipements automobiles	4532Z	24 950 €	+ 9,4 %
Commerce de détail de carburant	4730Z	22 726 €	+ 2,8 %
Commerce et réparation de motocycles	4540Z	25 906 €	+ 7,7 %
Commerce et réparation de cycles	4764Z	24 958 €	+ 7,5 %
	9529Z	22 910 €	NS
Contrôle technique	7120A	26 646 €	+ 2,9 %
Écoles de conduite	8553Z	22 352 €	+ 3,3 %
Location courte durée	7711A	27 701 €	+ 7,3 %
	7739Z	30 440 €	NS
Location longue durée	7711B	34 212 €	+ 20,4 %
Démolisseurs-recycleurs	4532Z	24 153 €	+ 5,2 %
	4677Z	23 661 €	+ 3,4 %
Parcs de stationnement	5221Z	25 942 €	+ 5,2 %
Stations de lavage	8129B	ND	ND
Total		26 858 €	+ 6,1 %

- La rémunération annuelle médiane brute pour un salarié de la branche est de 26 858 €. Pour les salariés seniors, elle est 6,1 % plus élevée.
- Pour tous les secteurs de la branche, la rémunération annuelle médiane brute des salariés seniors est supérieure à celle de l'ensemble des salariés.
- Cela s'explique notamment par l'acquisition d'expérience ainsi que l'accès à des catégories socioprofessionnelles plus élevées. Ainsi la part de salariés étant cadres est nettement plus importante pour les salariés seniors que tous âges confondus.

Note de lecture : La rémunération médiane d'un salarié de 45 ans ou plus au sein de la réparation automobile est supérieure de 7,0% par rapport à l'ensemble des salariés du secteur

SALAIRES MÉDIANS DES SÉNIORS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le salaire médian dans la branche est de 26 858 €

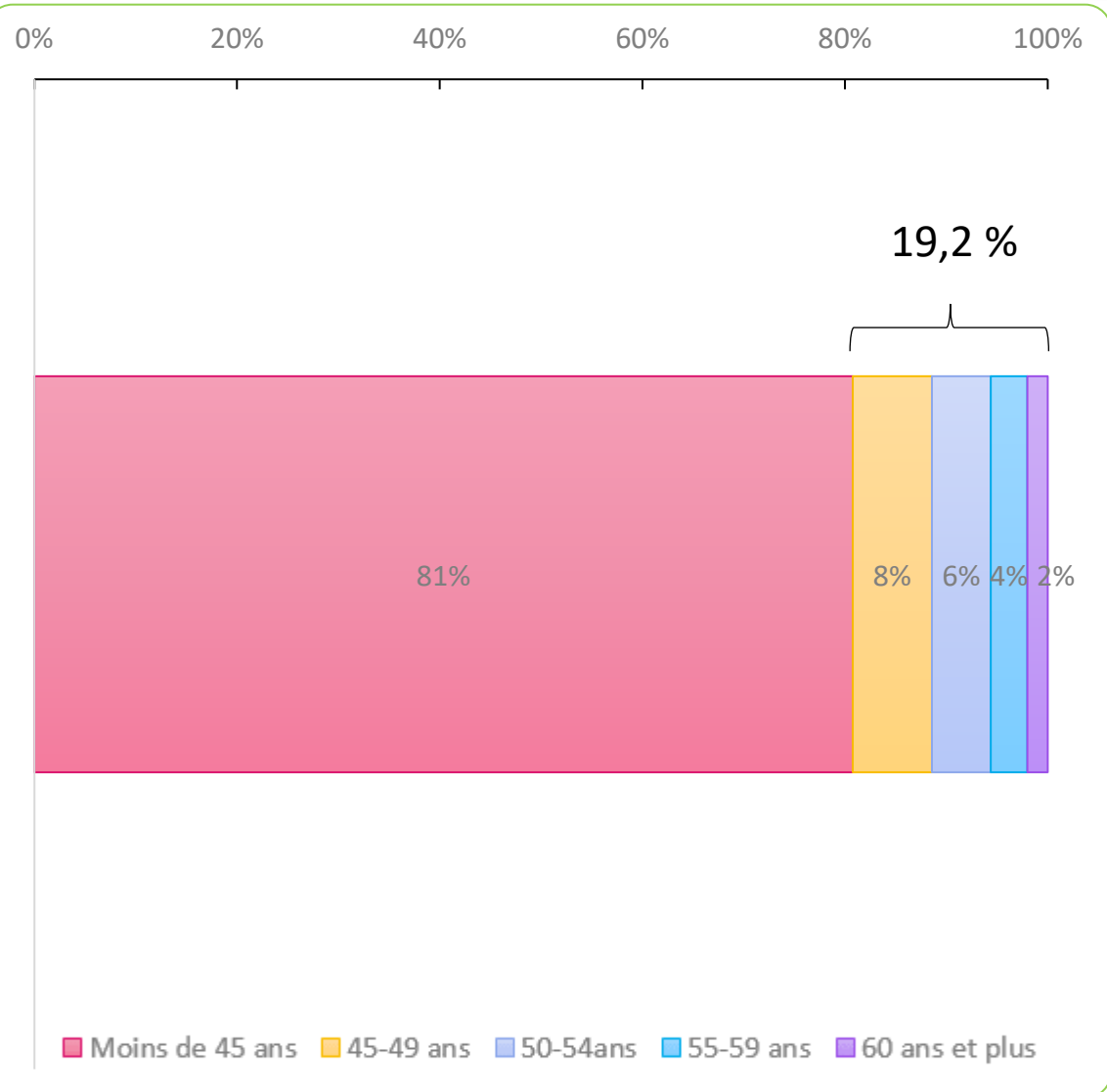
Secteur d'activité	Code NAF	Tous salariés	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60 ans et plus	45 ans et plus
Commerce automobile	4511Z	28 560 €	+7,7%	+6,1%	+1,5%	+1,7%	+4,9%
Réparation automobile	4520A	25 857 €	+7,7%	+7,2%	+6,7%	+1,5%	+7,0%
Commerce et réparation de véhicules industriels	4519Z	32 290 €	+9,2%	+8,2%	+3,3%	+7,2%	+6,8%
	4520B	29 776 €	+8,0%	+7,0%	+3,8%	-2,3%	+6,1%
Commerce de détail d'équipements automobiles	4532Z	24 950 €	+9,4%	+9,7%	+9,7%	+7,6%	+9,4%
Commerce de détail de carburant	4730Z	22 726 €	+3,7%	+3,2%	+1,8%	-0,8%	+2,8%
Commerce et réparation de motocycles	4540Z	25 906 €	+11,6%	+5,1%	+6,6%	+4,1%	+7,7%
Commerce et réparation de cycles	4764Z	24 958 €	+8,4%	+7,6%	NS	NS	+7,5%
	9529Z	22 910 €	NS	NS	NS	NS	NS
Contrôle technique	7120A	26 646 €	+2,7%	+4,0%	+2,7%	-1,8%	+2,9%
Écoles de conduite	8553Z	22 352 €	+3,2%	+5,0%	+2,4%	+1,2%	+3,3%
Location courte durée	7711A	27 701 €	+6,6%	+14,0%	+6,3%	-8,7%	+7,3%
	7739Z	30 440 €	NS	NS	NS	NS	NS
Location longue durée	7711B	34 212 €	+22,1%	+32,6%	+6,1%	NS	+20,4%
Démolisseurs-recycleurs	4532Z	24 153 €	+3,8%	+5,3%	+4,1%	NS	+5,2%
	4677Z	23 661 €	+3,7%	+1,7%	+5,9%	NS	+3,4%
Parcs de stationnement	5221Z	25 942 €	+4,3%	+7,1%	+8,0%	-0,8%	+5,2%
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total		26 858 €	+7,3%	+7,3%	+4,7%	+0,4%	+6,1%

Note de lecture : La rémunération médiane d'un salarié de 50 à 54 ans au sein de la réparation automobile est supérieure de 7,2% par rapport à l'ensemble des salariés du secteur



PART DE RECRUTEMENTS DE SALARIÉS SÉNIORS

19,2 % des embauches de la branche le sont sur des personnes de 45 ans ou plus



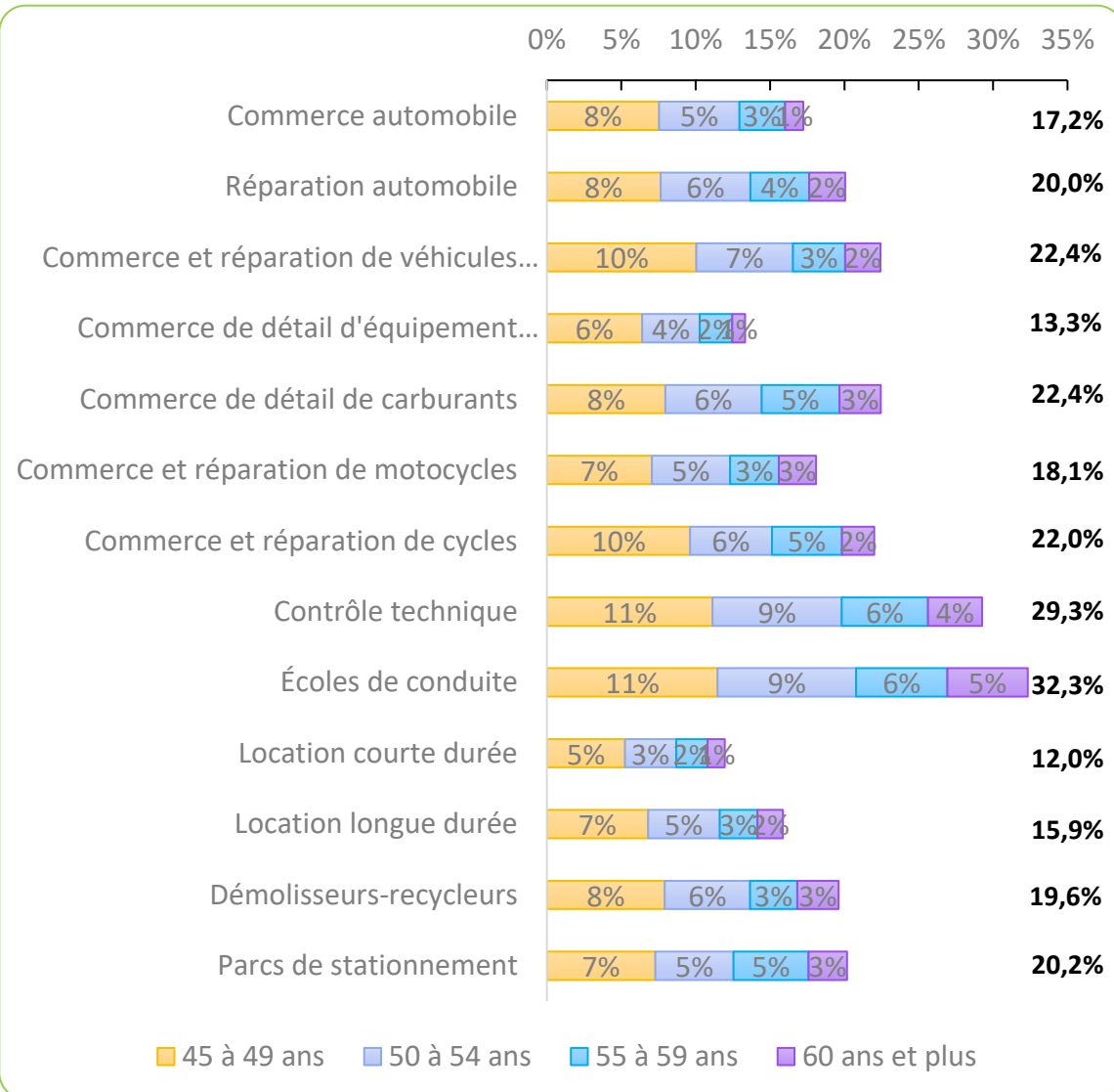
- **Moins de 20 % des recrutements de la branche sont réalisés sur des personnes de 45 ans ou plus.**
- **Cette part de recrutements est dégressive plus la tranche d'âge augmente : les 45-49 ans représentent 8 % des recrutements contre 2 % pour les 60 ans et plus.**
- **Pour rappel, les salariés de 45 ans ou plus représentent 36,8 % de l'emploi salarié de la branche.**

Note de lecture : 8 % des embauches réalisées au sein de la branche le sont sur des personnes de 45 à 49 ans



PART DE RECRUTEMENTS DE SALARIÉS SÉNIORS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

19,2 % des embauches de la branche le sont sur des personnes de 45 ans ou plus



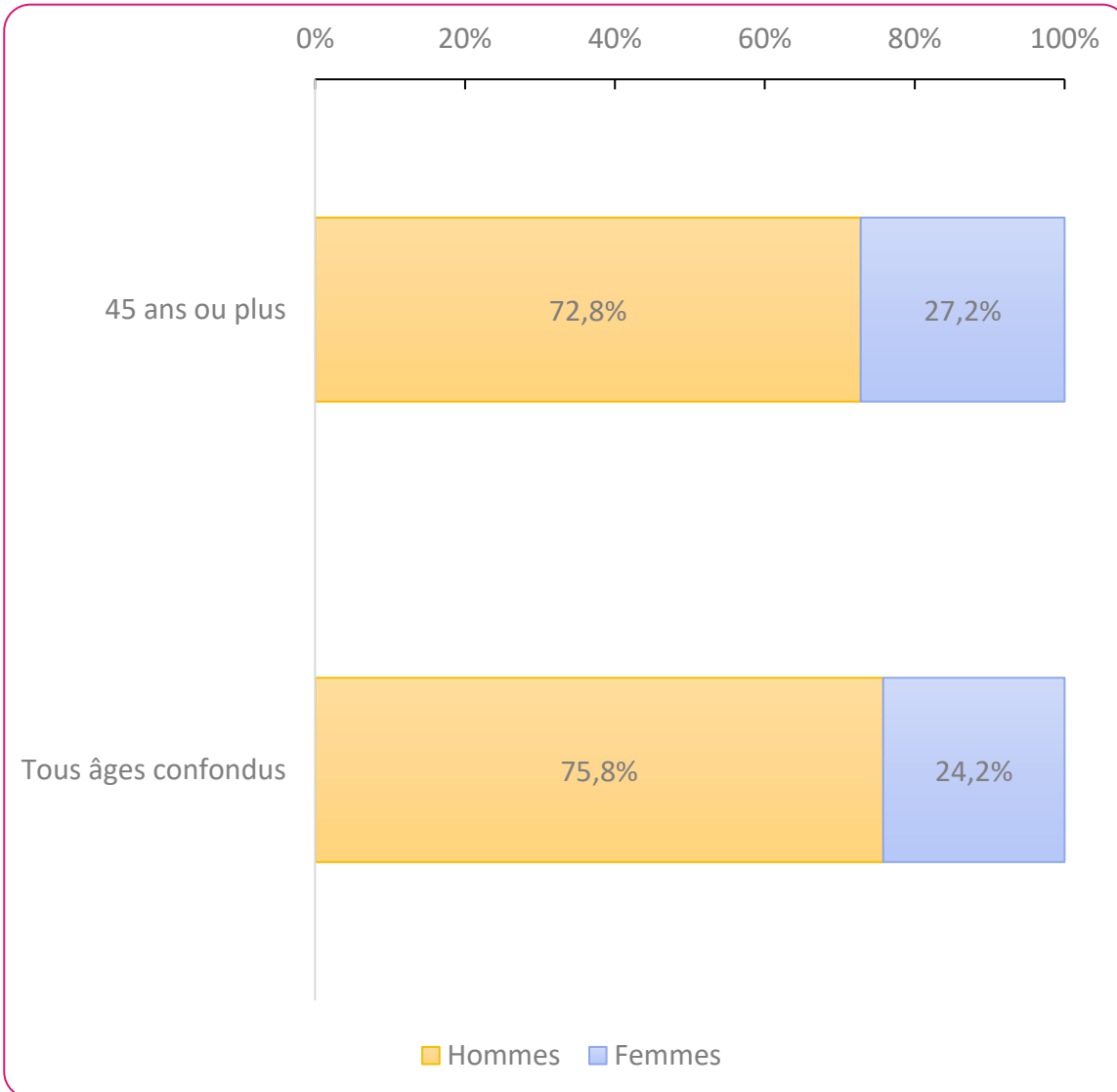
- Selon le secteur où l'on se place, la part de recrutements de personnes âgés de 45 ans ou plus varie nettement.
- Deux secteurs se distinguent nettement par un fort recrutement de ces personnes : le contrôle technique ainsi que les écoles de conduite (plus de 30 % des recrutements).
- La réparation automobile, le commerce et la réparation de véhicules industriels, le commerce de détail de carburant, le commerce et la réparation de cycles, les démolisseurs-recycleurs ainsi que les parcs de stationnement en recrutent également (au moins 20 % des recrutements).
- Les secteurs de la location, du commerce de détail d'équipements automobiles ont eux moins recours à ces profils (moins de 15 % de recrutements).
- Les secteurs du contrôle technique et de l'enseignement de la conduite ont plus recours que les autres à des personnes âgées de 60 ans ou plus (4% ou plus).

Note de lecture : 29,3 % des embauches réalisées au sein du secteur du contrôle technique le sont sur des personnes de 45 ans ou plus



RÉPARTITION DES RECRUTEMENTS DE SÉNIORS PAR GENRE

24,2 % des embauches de la branche ont concerné des femmes



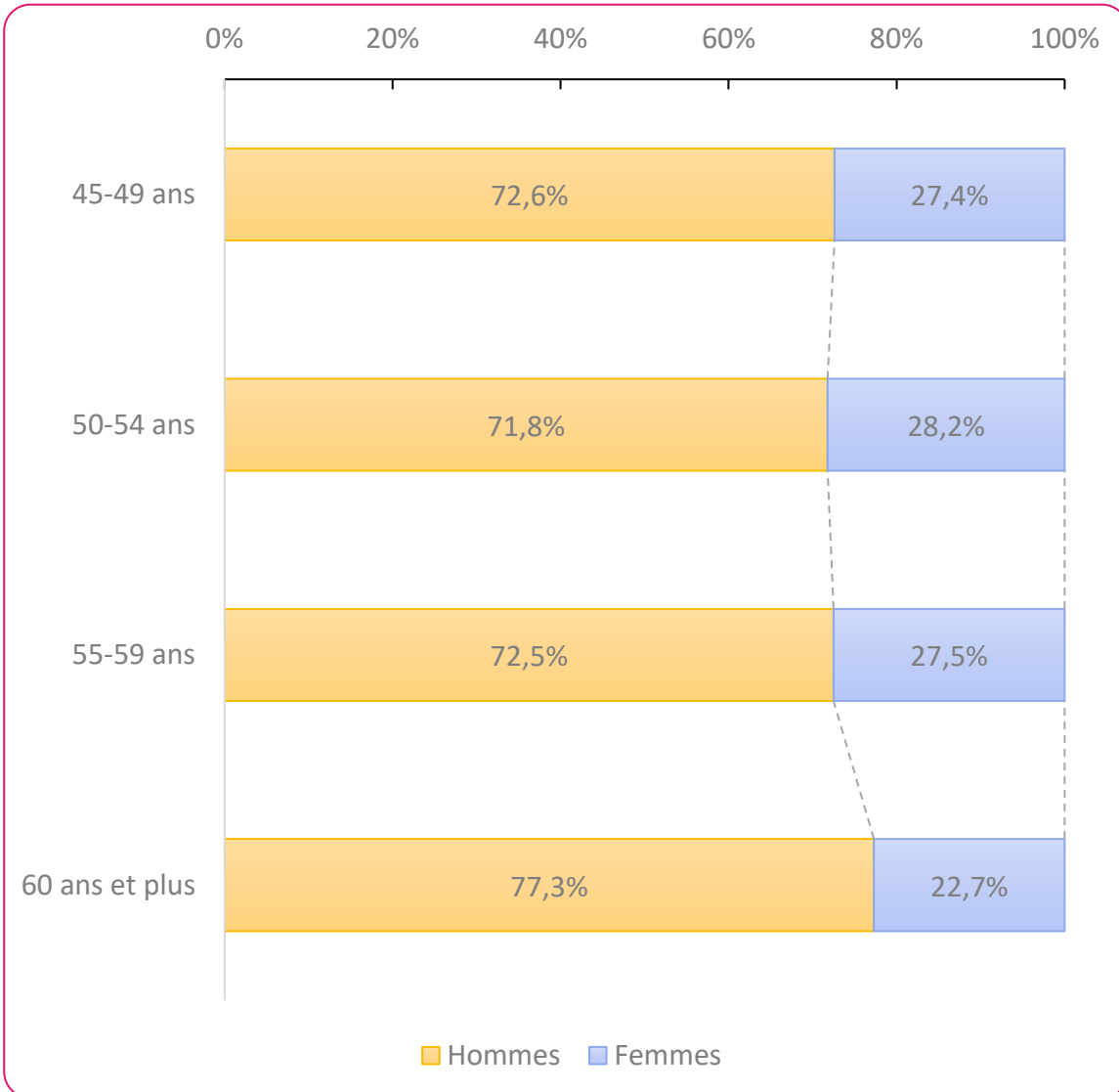
- Pour rappel, la part de femmes salariées dans la branche est de 22,7 %
- En termes de recrutements, elles représentent 24,2 % des embauches en 2019.
- Sur les recrutements de personnes âgées de 45 ans ou plus, elles sont plus représentées puisque 27,2 % des recrutements de cette tranche d'âge sont féminins.

Note de lecture : 27,2 % des recrues âgées de 45 ans ou plus sont des femmes



RÉPARTITION DES RECRUTEMENTS DE SÉNIORS PAR GENRE

24,2 % des embauches de la branche ont concerné des femmes



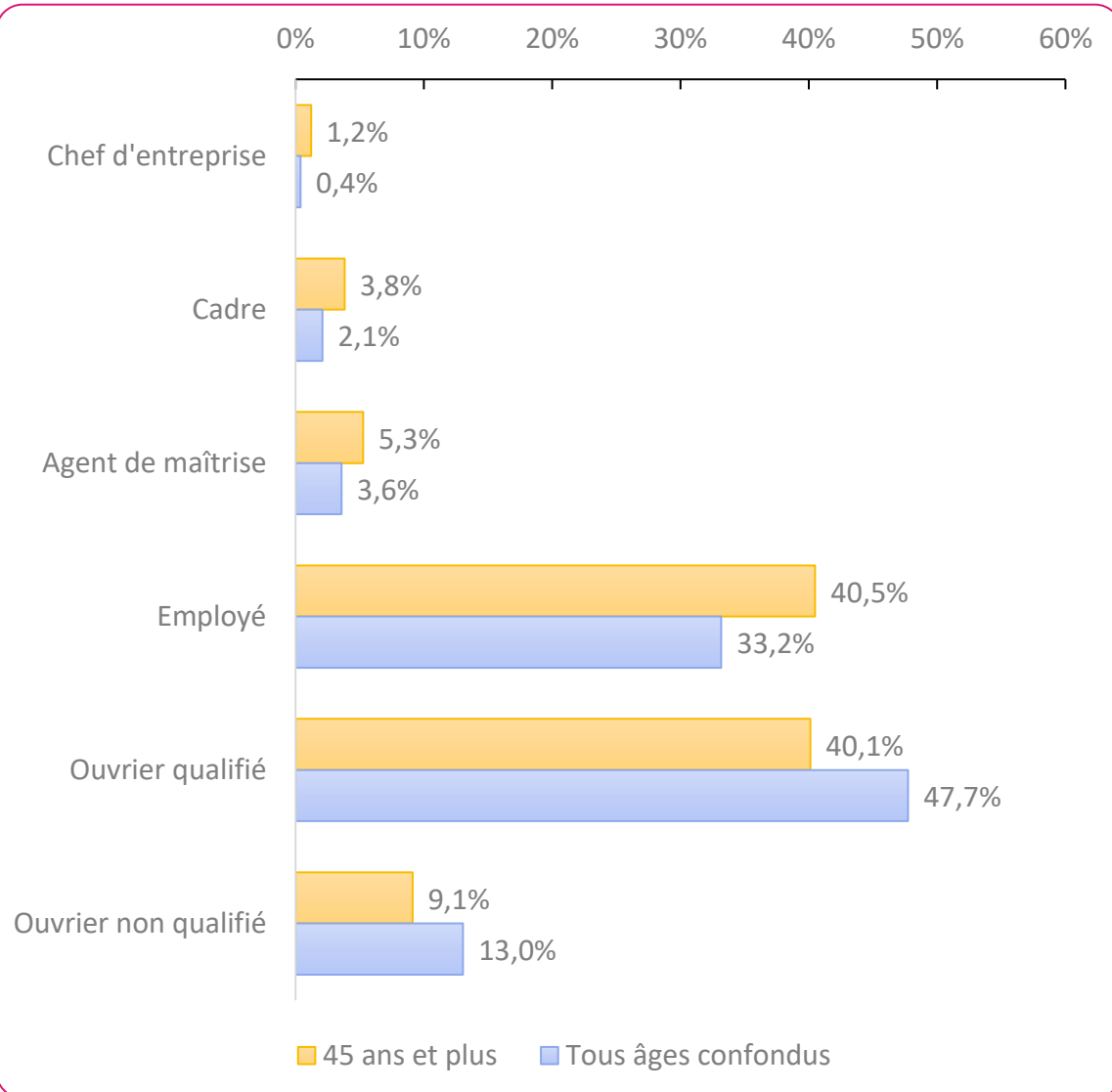
- Pour rappel, la part de femmes salariées dans la branche est de 22,7 %
- En termes de recrutements, elles représentent 24,2 % des embauches en 2018.
- En termes de recrutement, seule la tranche d'âge des 60 ans ou plus a une répartition hommes/femmes égale à ce qui est observé tous âges confondus.
- Les autres de tranche d'âge (45 à 59 ans) ont une part de femmes dans le recrutement plus importante.

Note de lecture : 22,7 % des recrues âgées de 60 ans ou plus sont des femmes



RÉPARTITION DES RECRUTEMENTS DE SÉNIORS PAR CSP

Près d'un recrutement sur deux de la branche l'est sur un poste d'ouvrier qualifié.



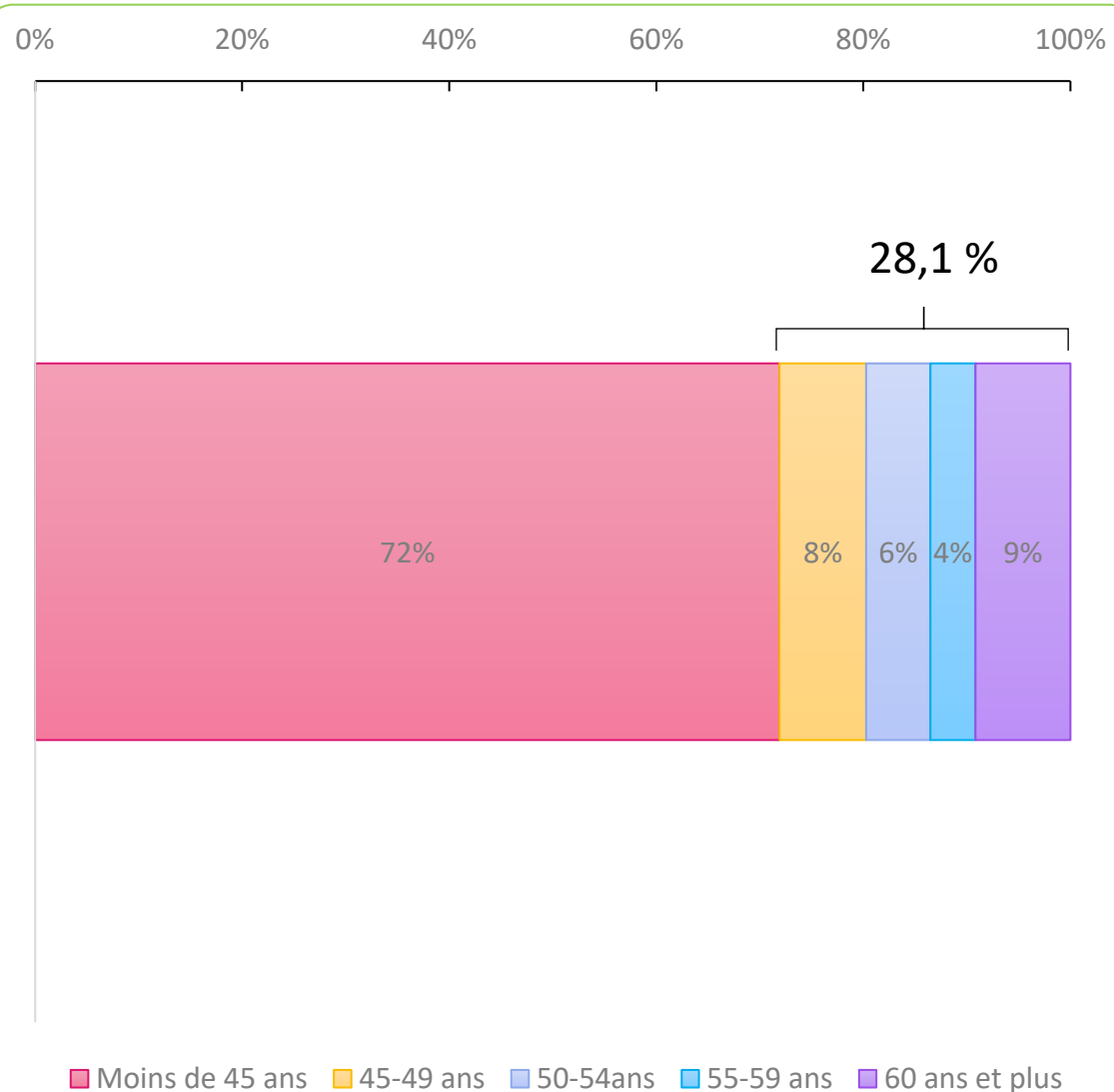
- La typologie des CSP des personnes recrutées âgées de 45 ans ou plus est sensiblement différente de celle de la totalité des salariés.
- La CSP la plus recrutée pour cette tranche d'âge est celle d'employé (40,5 %), quasi égale avec celle d'ouvrier qualifié (40,1 %), alors que tous âges confondus, une différence de 14,5 points existe en faveur des ouvriers qualifiés.
- La part de chefs d'entreprises, de cadres ainsi que d'agents de maîtrise recrutés est aussi nettement plus importante pour les personnes de 45 ou plus.

Note de lecture : 40,5 % des personnes recrutées âgées de 45 ans ou plus le sont en tant qu'employés



PART DE DÉPARTS DE SALARIÉS SÉNIORS

28,1 % des départs de la branche le sont sur des personnes de 45 ans ou plus



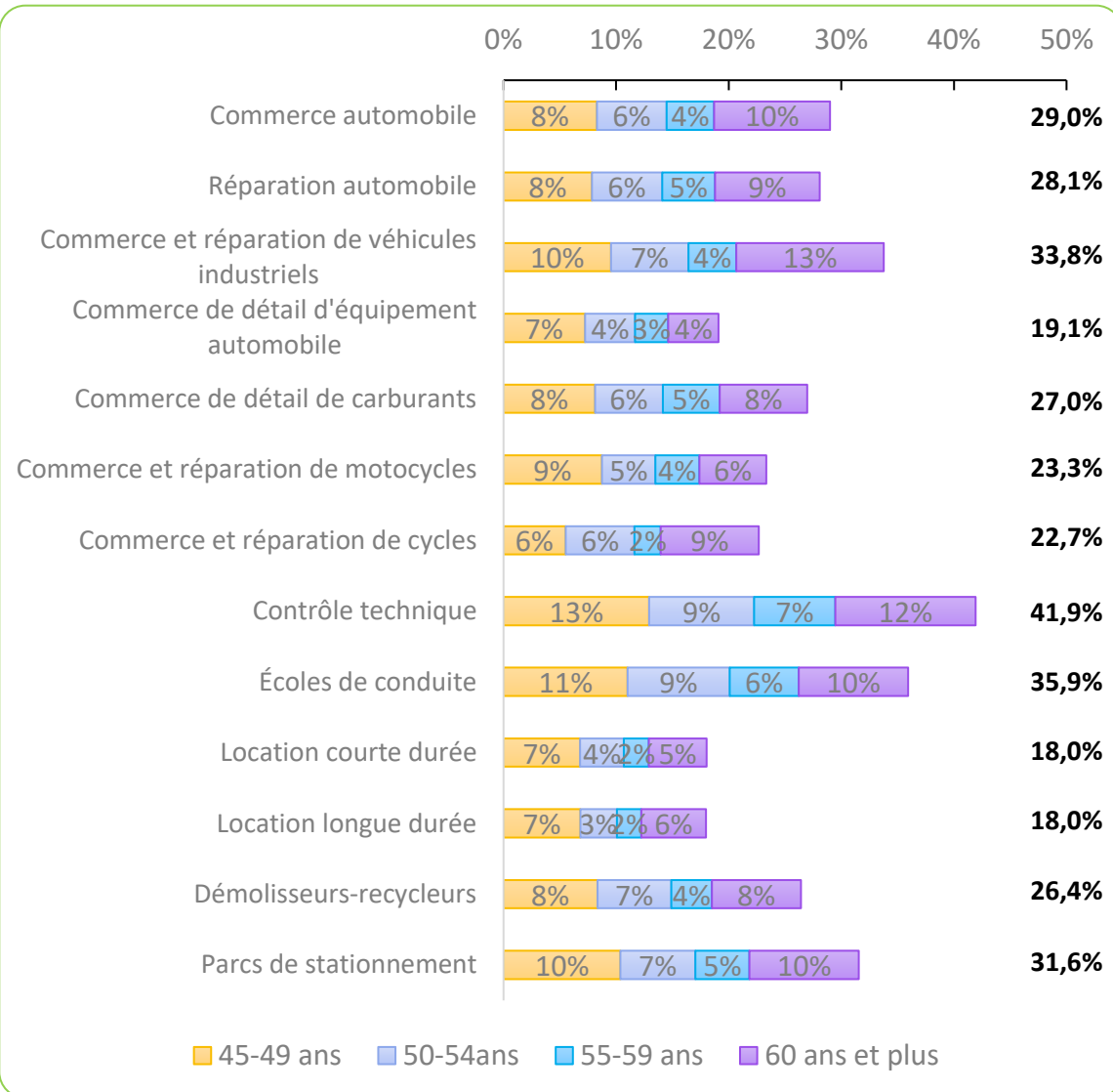
- **Plus de 28 % des départs de la branche sont observés sur des personnes de 45 ans ou plus.**
- **Cette part de départs est dégressive plus la tranche d'âge augmente : les 45-49 ans représentent 8 % des départs contre 4 % pour les salariés de 55 à 59 ans.**
- **La tranche d'âge des 60 ans et plus prend une part plus importante dans les départs (9 %) du fait des départs en retraite.**
- **Pour rappel, les salariés de 45 ans ou plus représentent 36,8 % de l'emploi salarié de la branche.**

Note de lecture : 8 % des départs observés au sein de la branche le sont sur des personnes de 45 à 49 ans



PART DE DÉPARTS DE SALARIÉS SÉNIORS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

28,1 % des départs le sont sur des personnes de 45 ans ou plus



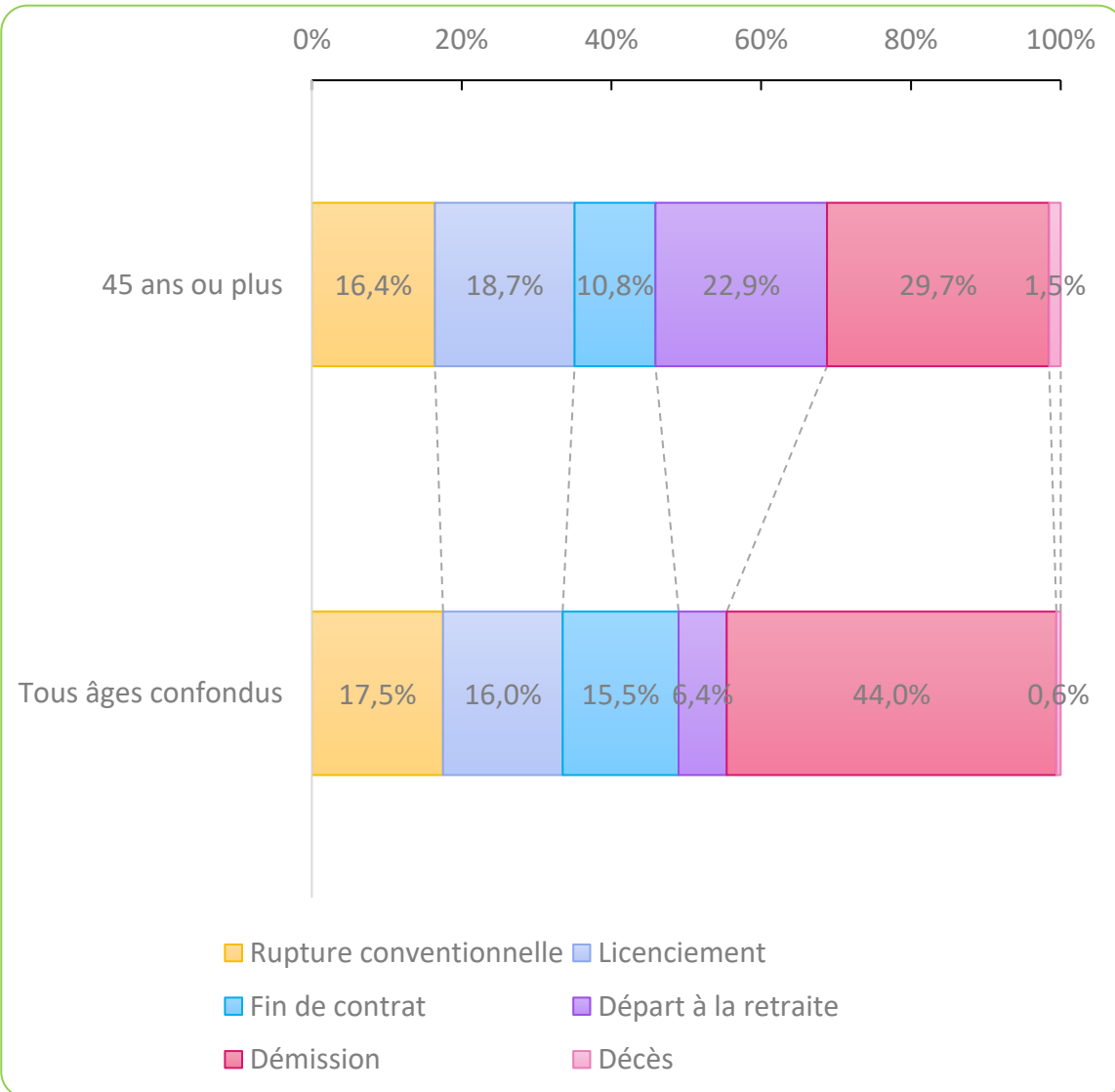
- Selon le secteur où l'on se place, la part de départs de salariés âgés de 45 ans ou plus varie nettement.
- Le secteur qui la part de départs de salariés seniors la plus importante est le contrôle technique (près de 42 % des départs).
- Le commerce et la réparation de véhicules industriels, les parcs de stationnement ainsi que les écoles de conduite observent également beaucoup de départs de salariés de cette tranche d'âge (plus de 30 %).
- Les secteurs de la location, du cycle, du motorcycle, ainsi que le commerce de détail d'équipements automobiles ont eux moins de départs de ces profils (autour de 20 %).

Note de lecture : 33,8 % des départs observés au sein du secteur du véhicule industriel le sont sur des salariés de 45 ans ou plus



RÉPARTITION DES DÉPARTS DE SÉNIORS PAR MOTIF

28,1 % des départs le sont sur des personnes de 45 ans ou plus



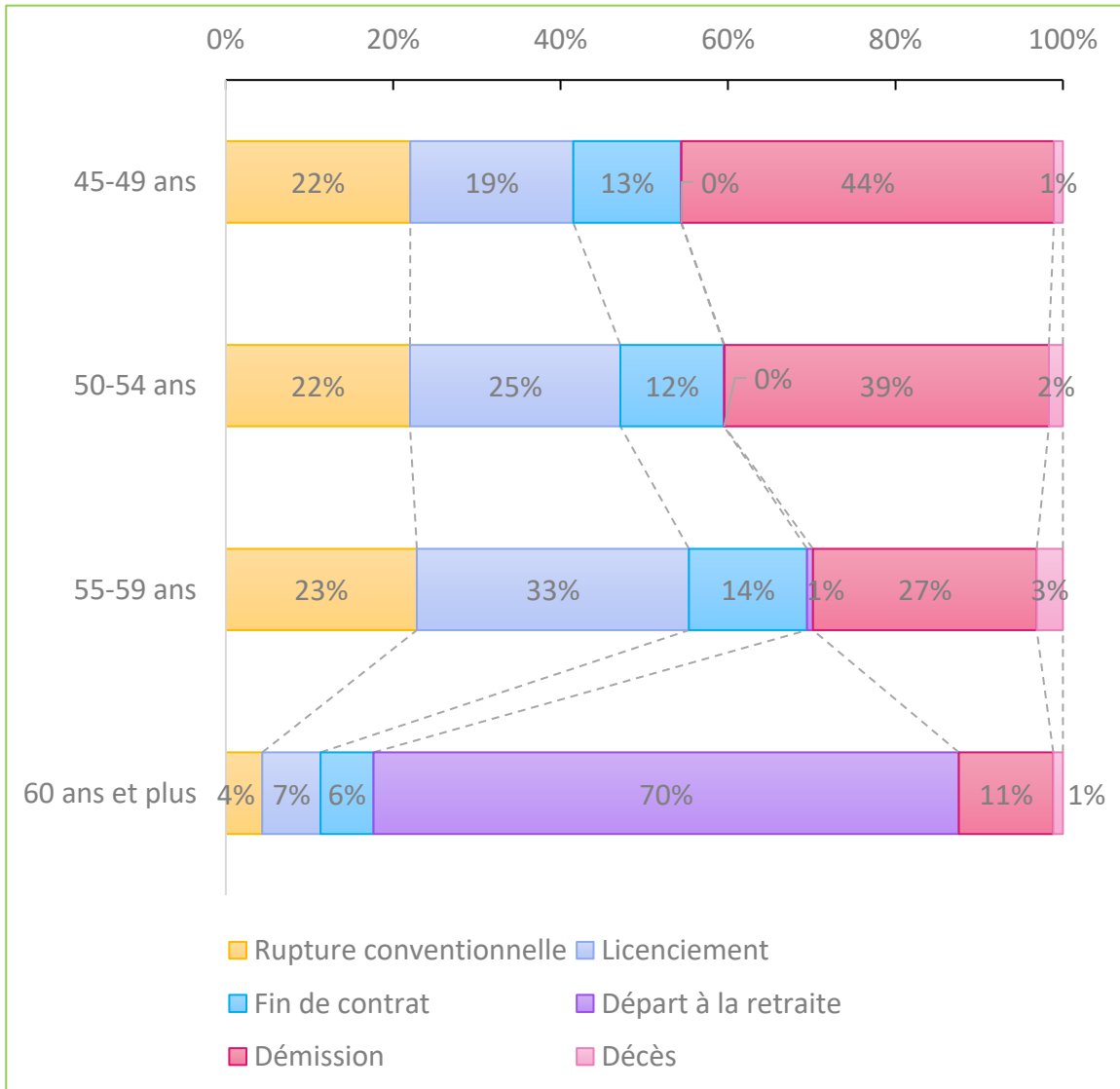
- La typologie des motifs de départ des salariés âgés de 45 ans ou plus est sensiblement différente de celle de la totalité des salariés.
- Le motif de départ le plus important reste la démission pour les salariés seniors, mais est nettement moins importante que tous âges confondus (29,7 % vs 44,0 %).
- Logiquement, la part de départs ayant pour motif la retraite est nettement plus importante pour cette tranche d'âge (22,9 % vs 6,4 %).
- Seul le motif de licenciement voit également sa part parmi les départs être plus importante pour les salariés seniors que pour l'ensemble des salariés (18,7 % vs 16,0 %).

Note de lecture : 22,9 % des départs de salariés âgés de 45 ans ou plus le sont pour motif de départ à la retraite



RÉPARTITION DES DÉPARTS DE SÉNIORS PAR MOTIF

28,1 % des départs le sont sur des personnes de 45 ans ou plus



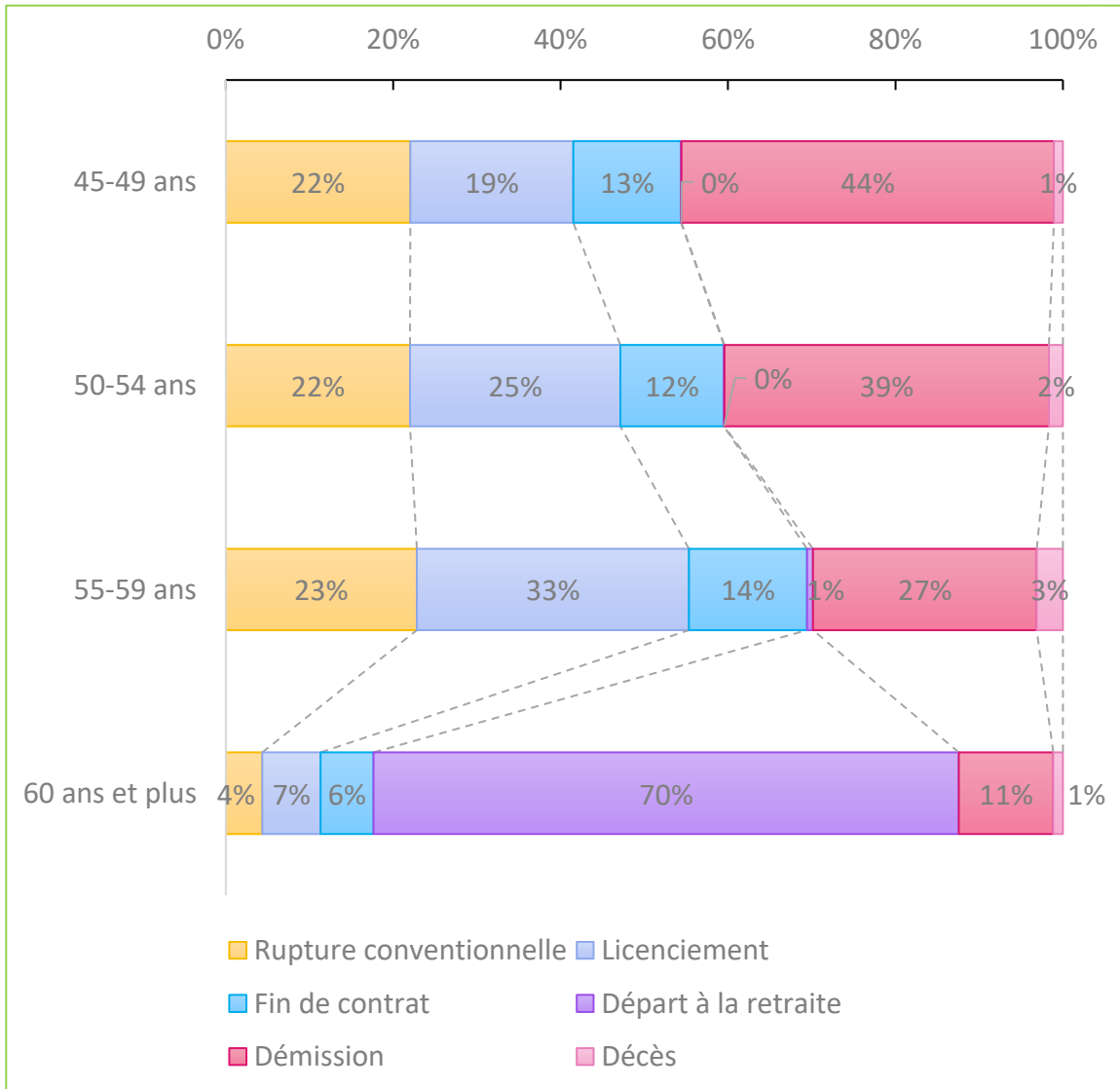
- La typologie des motifs de départ des salariés âgés de 45 ans ou plus est sensiblement différente de celle de la totalité des salariés.
- De plus, selon la tranche d'âge quinquennale observée au sein des salariés seniors, cette répartition évolue également beaucoup.
- Le motif de départ le plus important reste la démission pour les salariés âgés jusqu'à 55 ans. Le licenciement est la première cause de départ pour les salariés âgés de 55 à 59 ans alors que le départ à la retraite est la première modalité de départ pour les salariés âgés de 60 ans ou plus.
- Logiquement, la part de départs en retraite est nettement plus importante pour cette tranche d'âge (70 %).
- La rupture conventionnelle a une part dans les départs relativement constante selon la tranche d'âge, tout comme la fin de contrat. Avec l'âge, la part de démission diminue alors que celle des licenciements progresse.

Note de lecture : 44,5 % des départs de salariés âgés de 45 à 49 ans ou plus le sont pour motif de démission



RÉPARTITION DES DÉPARTS DE SÉNIORS PAR MOTIF

28,1 % des départs le sont sur des personnes de 45 ans ou plus



- La typologie des motifs de départ des salariés âgés de 45 ans ou plus est sensiblement différente de celle de la totalité des salariés.
- De plus, selon la tranche d'âge quinquennale observée au sein des salariés seniors, cette répartition évolue également beaucoup.
- Le motif de départ le plus important reste la démission pour les salariés âgés jusqu'à 55 ans. Le licenciement est la première cause de départ pour les salariés âgés de 55 à 59 ans alors que le départ à la retraite est la première modalité de départ pour les salariés âgés de 60 ans ou plus.
- Logiquement, la part de départs en retraite est nettement plus importante pour cette tranche d'âge (70 %).
- La rupture conventionnelle a une part dans les départs relativement constante selon la tranche d'âge, tout comme la fin de contrat. Avec l'âge, la part de démission diminue alors que celle des licenciements progresse.

Note de lecture : 44,5 % des départs de salariés âgés de 45 à 49 ans ou plus le sont pour motif de démission

